



# **Les propriétés collectives en montagne**

## **L'exemple des sociétés de Consorts de la**

## **Vallée de Chamonix Mont-Blanc**

Rencontre territoriale du samedi 8 juin 2024

Lieu : salle communale d'Argentière  
74400 Chamonix

**Retranscription intégrale des échanges**



L'Association des Alpages de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (AAVC) réunissant sept « Montagnes » et l'équipe des « Rencontres territoriales » de la Chaire scientifique VALCOM « Valoriser les communs fonciers » (Fondation - Université Savoie Mont Blanc) et de ses partenaires<sup>1</sup> ont organisé une rencontre réunissant des élus, des agents des services publics présents sur la vallée et des personnes amenées à prendre des décisions sur ces grands territoires d'altitude, afin de mieux connaître ces espaces naturels, leurs propriétaires et les enjeux des mutations territoriales en cours et à venir. Cette rencontre, soutenue financièrement par la Fondation de France, a nourri la réflexion collective sur les communs fonciers ancestraux et leur possible contribution aux politiques locales. Elle a été une opportunité d'échanger avec les acteurs locaux, les membres de la Chaire et de la société des Consorts.

Ce document retranscrit de manière brute et intégrale les discussions du 8 juin 2024. Vous pouvez retrouver sur demande l'intégralité des vidéos ([contact.valcom@univ-smb.fr](mailto:contact.valcom@univ-smb.fr)).

### **Introduction** (p. 4)

**Séquence 1. La résurgence des propriétés collectives : quels atouts pour les territoires ?** (animation Gretchen Walters, Université de Lausanne) (p. 7)

- Repenser et prendre soin du territoire avec les propriétés collectives : Olivier Chavanon, sociologue, Jean-François Joye, juriste, Chaire Valcom, Université Savoie Mont Blanc
- Propriétés collectives et objectifs des Nations Unies en matière de développement durable (ODD, AMCEZ) : passer de l'imposition à la reconnaissance : Olivier Hymas, chercheur, Université de Lausanne, Chaire Valcom

**Séquence 2. Aujourd'hui - Les consortages de la vallée de Chamonix : des propriétaires collectifs incontournables** (animation par Eric Thiolière, AACV) (p. 15)

- L'espace-temps - origines des consortages : Bruno Berthier, historien du droit (Université Savoie Mont Blanc, Chaire Valcom)
- L'espace géographique des consortages : Julia Ambrosio, juriste (ingénierie d'étude, Chaire Valcom)
- L'espace humain et social : les consorts (familles en présence, la transmission des droits, les liens intergénérationnels) : mots des représentants des Sept Montagnes
- Temps d'échange avec le public et Claire Cachat, Association Terres et Paysans du Mont-Blanc

**Séquence 3. Demain - Compter sur et avec les consortages : des propriétaires collectifs responsables** (animation par David Bodinier, association NextPlanning) (p. 30)

- Les consorts partenaires des politiques d'avenir du territoire : rôle en matière de biodiversité, de préservation de la ressource aquatique, de gestion des risques naturels, d'adaptation au changement climatique, d'animation culturelle : Eric Thiolière, AACV
- La recherche d'un équilibre : enjeux d'habitat, de sensibilisation des populations, de maîtrise foncière, de dépossession par des populations extérieures : Guillaume Ravanel, AACV
- Temps d'échange avec le public et Gretchen Walters, Université de Lausanne et membre d'une section de commune, Chaire Valcom, Adriano Consol, avocat, Président de l'association « Autonomie et Biens communs de la Vallée d'Aoste »

**Conclusion** par le grand témoin : Stéphan Degeorges, directeur du CAUE Haute-Savoie  
**Perspectives** par l'AAVC et la Chaire Valcom (p. 51) et **Résumé** (p. 56)

---

<sup>1</sup> Pour mémoire : Equipe de la Chaire Valcom et Pôle Enquête USMB (O. Chavanon, JF Joye, J. Ambrosio, S. Ludwig, I. Kaczmarek), Association NextPlanning (D. Bodinier), Alise Meuris (Paysagiste-conseil), G. Walters (univ. Lausanne) et O. Hymas (univ. Lausanne, conseiller UICN).

## **Introduction**

**E. Thiolière** : bonjour tout le monde, je vous invite à vous assoir afin que l'on puisse commencer cette rencontre territoriale. Je passe immédiatement la parole à mon collègue Guillaume Ravanel, président de son petit coin de paradis aussi, la société des consorts ou Montagne des Chéserys.

**G. Ravanel** : bonjour à toutes et tous. Bienvenue et merci beaucoup de votre présence. Au nom de l'Association des Alpages de la Vallée de Chamonix (AAVC) nous sommes très heureux de voir que vous avez répondu présents à cette invitation. Nous souhaitons pouvoir échanger aujourd'hui sur le thème des consorts, c'est un terme un peu particulier qu'on va détailler. Nous allons vous présenter ces grandes propriétés collectives d'altitude que sont nos sociétés de consorts sur lesquelles on va largement revenir aujourd'hui. En préambule je voulais faire quelques remerciements. Tout d'abord à la commune de Chamonix qui a la gentillesse de nous proposer cette salle pour nous accueillir. Je souhaite y associer Nathalie, qui travaille à la maison de village qui depuis des années nous aide, au niveau des consorts, à pouvoir organiser ce genre de réunion. Ensuite bien entendu merci à vous tous, certains d'entre vous viennent de loin. Ensuite, bien évidemment, un grand merci à l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) et à la chaire scientifique Valcom qui est à l'initiative de cette rencontre. Nous ne serions sans doute pas là aujourd'hui si la rencontre entre l'association des Alpages et l'USMB n'avait pas eu lieu. Merci en particulier à Julia Ambrosio qui a beaucoup travaillé sur cette journée et à Jean-François Joye. Pour finir, merci à Eric Thiolière et aux membres de l'Association des Alpages qui ont permis le bon déroulement de la journée.

En quelques mots, cette association regroupe sept Montagnes d'alpage d'importance de la vallée de Chamonix. Cela représente à peu près trois cent cinquante familles originaires de la vallée de Chamonix, ce qui est considérable. Organiser cette rencontre est une occasion de mieux présenter qui nous sommes. Nous nous sommes rendu compte au fur et à mesure des décennies que, ce qui était une évidence il y a longtemps, est devenu relativement flou voir invisible dans la société actuelle, surtout dans une société qui évolue extrêmement vite, dédiée en grande partie au tourisme.

Nous souhaitons pouvoir continuer à exister, à afficher des valeurs et à nous poser les bonnes questions pour l'avenir. Je ne vais pas rentrer plus dans le détail, nous reviendrons largement dessus après. Je vais passer la parole à Patrick Devouassoux, qui est un élu de la commune de Chamonix. Je le remercie de sa présence et du temps qu'il consacre régulièrement aux sujets liés aux alpages.

**P. Devouassoux (élu du conseil municipal de Chamonix, consort)** : merci Guillaume. Les remerciements ont été faits. Il y en a un qui ne s'est pas auto-remercié donc je le remercie. Guillaume merci pour cette organisation, pour l'engagement que tu mets dans la défense de l'ensemble des alpages, pas seulement du tien. Merci à Eric qui s'investit énormément sur l'alpage de Blaitière, et à tous les consorts des différents alpages. Comme cela a été dit, les enjeux évoluent. Nous pouvions avoir l'impression d'être sur un aspect un peu folklorique il y a quelques années. Nous nous disions « ce consortage, les consorts, les montagnes... oui qu'est-ce-que c'est ? ». Ça fait un peu partie du folklore, mais au-delà, les enjeux évoluent, et je pense que ça va être très important et très bien de présenter d'abord ce que sont ces alpages, pour ensuite voir un peu l'évolution par rapport aux nouveaux enjeux. Le tourisme, il y en a toujours eu, ce n'est pas une nouveauté notamment dans la vallée de Chamonix parce que nous sommes dans l'un des endroits précurseurs en termes en tourisme en montagne. Nous avons toujours

« fait avec » puisque ce sont les touristes qui ont permis à des générations de chamonards de rester et de vivre sur ce territoire. Mais comme Guillaume l'a dit, nous assistons à une évolution touristique qui peut s'avérer un peu compliquée.

Pour ceux qui sont venus de loin, bravo : comme aurait dit Jacques Chirac « Argentière c'est loin, mais c'est beau ». Et merci à l'équipe de l'Université Savoie Mont Blanc pour tout ce travail. Et on est contents, nous les consorts, de faire partie de ce travail de présentation et d'amener surtout cette information qui, je pense, manque à beaucoup et est importante. Bonne séance de travail.

**J.-F. Joye** : bonjour à toutes et tous. Merci beaucoup pour ces mots d'accueil. Nous voulions également donner quelques informations sur le travail que nous menons à l'USMB autour de cette problématique des propriétés collectives et de l'accompagnement de leur résurgence. Le travail fait partie d'une structure scientifique qu'on appelle la Chaire Valcom, ce qui signifie « valoriser les communs fonciers ». Elle est soutenue par la Fondation USMB.

L'ambition de la Chaire est de construire les politiques publiques et l'avenir territorial avec les communs fonciers. Je suis, ainsi que toute notre équipe, ravi d'être parmi vous aujourd'hui. Cette chaire scientifique n'est pas hors-sol : elle est vraiment conçue, ainsi que les problématiques de recherche, avec les parties prenantes. On parle de science ou de recherche participative. Regrouper aujourd'hui ici des ayants droit, des élus, des techniciens des structures territoriales, qui sont aussi venus nombreux, est une magnifique illustration de cette collaboration et je vous remercie d'avoir répondu présents à notre appel. La Chaire est pluridisciplinaire parce que ce sujet, typiquement, ne peut être traité que par cette approche. Il est question de droit, de sociologie, d'économie, etc. mais aussi de valeurs diffusées. Donc il y a aussi un volet philosophique sur la manière dont nous concevons les modes d'habiter sur les territoires. Et ce sujet traduit une volonté, une envie d'habiter autrement les territoires. Par une façon peut-être d'être davantage concerné et d'en prendre soin.

La Chaire est soutenue par des organismes publics et privés : nous avons différents partenaires, dont certains représentants sont dans la salle, tels l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Haute-Savoie, la Régie Générale des Données Savoie Mont-Blanc... Et nous avons aussi des partenaires privés comme le réseau des consorceries de la vallée d'Aoste qui est juste à côté de Chamonix de l'autre côté du Mont Blanc. Nous accueillons d'ailleurs aujourd'hui Adriano Consol, avocat, l'un des représentants des consorceries valdostaines. Il prendra la parole plus tard.

Notre équipe organise plusieurs types d'activités réparties en trois grands axes. L'un est l'innovation territoriale à partir de la requalification d'institutions sociales ancestrales, les propriétés collectives, donc d'outils anciens, pour en faire des outils inscrits dans la modernité, la réalité et les esprits de l'ensemble des parties prenantes territoriales.

Le renforcement de la cohésion sociale, autre axe, visant à stimuler la capacité des individus à s'investir localement, au sens de « prendre sa part » dans la protection de l'environnement qu'il s'agisse de la protection des personnes ou des ressources qui nous entourent, les ressources naturelles étant au premier plan. Il s'agit pour nous, très rapidement, de reconnaître les savoir-faire qui sont derrière ces patrimoines et qui font vivre ces territoires. Nous parlons souvent de l'affouage mais il y en a d'autres, l'alpagisme, la fauche, l'irrigation... Dont découlent nos réflexions juridiques, sociologiques. Nous lançons aussi des doctorats sur ces sujets et contribuons à faire des propositions de réformes législatives. L'idée est aussi de valoriser les bonnes pratiques et la création à terme d'une application pour mieux cartographier les communs fonciers. Lorsque l'on commence à mesurer l'importance spatiale de ces systèmes, au-delà de

l’importance sociale, nous voyons bien que ce n’est pas négligeable. Nous menons en outre des travaux sur la mise en place d’un indicateur de mesure des bienfaits des communs pour les territoires et réaliserons des actions de formation des élus, des agents territoriaux, des professions juridiques (notaires). Des actions de communication, films, podcasts, livres, etc., sont également entreprises.

Le dernier axe de la Chaire que j’évoque prolonge d’ailleurs ce dernier point avec l’organisation de « rencontres territoriales », comme celle que nous faisons aujourd’hui pour faire connaître les communs et leur rôle. Il s’agit d’un vecteur permettant d’échanger positivement à ce sujet afin de contribuer à la restauration d’une qualité de dialogue entre les parties prenantes d’un même territoire.

Nous avons en somme trois grands buts : mieux faire connaître ces espaces et leurs propriétaires, les enjeux, les mutations ; nourrir la réflexion collective sur ces communs fonciers ancestraux et leur contribution aux politiques territoriales. Cette opportunité est formidable bien que peu fréquente. Elle permet des échanges entre les acteurs locaux et le milieu scientifique. Nous allons d’abord parler de la résurgence des communs, puis des communs et des consortages aujourd’hui. Nous ferons ensuite des projections. Nous nous interrogerons sur leur futur : comment peuvent-ils s’insérer davantage dans les politiques territoriales, voire former une telle politique ?

**O. Chavanon** : comme vous l’avez remarqué, il y a deux caméras car nous avons souhaité enregistrer cette séance pour faire trace. Notre intention est de conserver une archive de ce moment qui nous semble important. Cette archive sera versée aux consorts. Nous en utiliserons sûrement une partie dans le cadre de la Chaire pour faire un montage des temps forts de la journée, qui sera agrémenté de séquences d’entretiens, et éventuellement d’un livret transcrivant les propos par écrit.

**E. Thiolière** : je voulais souhaiter la bienvenue à Christian, notre président de l’association des alpages de Chamonix, également président de l’alpage de Charamillon, actuellement notre président de l’association. Il s’agit d’une présidence est tournante sur l’ensemble des alpages tous les deux ans. Merci Christian de ta présence avec nous aujourd’hui.

## Séquence 1. La résurgence des propriétés collectives : quels atouts pour les territoires ?

### § 1. Repenser et prendre soin des territoires avec les propriétés collectives

**G. Walters** : bonjour, je suis professeure à l'Université de Lausanne où je travaille notamment sur les communs fonciers en France, en Suisse et ailleurs. Jean-François Joye et Olivier Chavanon vont nous parler de la résurgence des propriétés collectives sur les territoires « Repenser et prendre soin des territoires avec les propriétés collectives ».

**J.-F. Joye** : cette première séquence est destinée à faire un plan large de la situation, évoquer les grands enjeux autour de la résurgence des communs en France, laquelle est aussi palpable ailleurs en Europe. Nous allons ensuite nous concentrer sur la problématique des consortages de la vallée de Chamonix.

**O. Chavanon** : le sujet des communs entendu dans un sens très général suscite depuis quelques années un certain nombre de débats. Les propriétés collectives (dont les consortages font partie) ont la particularité d'avoir traversé les âges. Nous constatons, à l'occasion des différents déplacements que nous effectuons avec Jean-François, des échanges que nous pouvons avoir avec des ayants droit, mais aussi des élus, des habitants, que la situation évolue.

Suite à une période de désintérêt de ces systèmes qui ont pu être en sommeil, nous assistons à ce que l'on peut qualifier de réveil dans des formes assez diversifiées selon les endroits. Une espèce de prise de conscience, et il me semble (là c'est un peu la déformation professionnelle du sociologue) que ceci est lié en partie à une prise de conscience, là encore désolé de le dire de façon un peu schématique, des différents symptômes qu'a pu générer une société marquée par ce qu'on appelle dans notre discipline « l'individuation croissante des rapports sociaux ». Cela est appelé « l'individualisme », même si ça n'a pas tout à fait le même sens : une société d'individus qui s'est construite par l'affaissement de ce qui « fait commun », collectif. Emile Durkheim posait déjà cette question il y a très longtemps « Comment va-t-on faire pour arriver à se projeter tous ensemble dans un horizon commun quand on aura une société qui est faite d'individus collés les uns aux autres ? ». Mais des individus, une somme d'individus ça ne fait pas forcément une société. J'ai le sentiment que de plus en plus de personnes, de nos concitoyens s'interrogent sur cette montée de l'individualisme, c'est-à-dire cette part hypertrophiée de l'individu par rapport au collectif, qui a un peu sapé différents registres de la vie sociale : ce phénomène peut être observé dans le monde du travail, dans le rapport aux faits religieux, aux faits politiques...

Ce que l'on appelle cette individuation des rapports sociaux revient beaucoup dans les discussions que l'on a, quand nous nous rendons sur le terrain, quand nous rencontrons des gens. Nous consacrons beaucoup de temps à mener des entretiens. Nos constats se révèlent être particulièrement vrais en zones rurales où les habitants ont souvent vu s'éloigner les services publics. Certaines personnes nous disent « Oui finalement, on n'a plus tant d'espaces de sociabilité. Nous n'avons plus d'occasions de se rencontrer et de faire des choses ensemble. On voit l'intérêt personnel prendre le pas sur l'intérêt collectif ».

Cette liberté individuelle qui a pu être souhaitée autrefois, beaucoup de nos concitoyens mesurent, à des degrés divers, que finalement elle joue aussi parfois négativement dans la vie locale, dans les formes d'attachement au territoire et dans les dynamiques collectives et communes qui sont à l'origine des formes de solidarité territoriales. D'où, peut-être, ce nouvel

appétit pour les communs, ou ces réflexions qui sont en pleine effervescence, avec des signes que nous rencontrons de plus en plus souvent et qui montrent que les communs ont du sens à l'échelle du territoire pour générer à nouveau des formes de cohésion sociale. Nous n'allons pas les auréoler abusivement de toutes les qualités, mais il me semble qu'ils posent cette question du contrat social. Ces communs fonciers, que ce soit les consortages ou d'autres systèmes, ont la particularité d'avoir existé sur le temps long. L'autre particularité est qu'ils consacrent l'usage sur la propriété : l'usage partagé prime sur la possession.

Là où l'on observe des communs fonciers soit qui fonctionnent bien, soit qui sont en situation de reprise, de remise en ordre de marche, nous nous apercevons que l'un des éléments évoqués par les ayants droit, est vraiment la dimension liée aux sociabilités. Je trouve cela assez frappant, beaucoup de personnes nous disent « C'est incroyable, depuis que nous nous sommes remis ensemble en ordre de marche, on se parle à nouveau, ça nous a réuni, ça a créé une dynamique collective ». Ce qui est assez logique puisque finalement, qu'il s'agisse de restaurer une zone humide ou de relancer l'affouage, il est nécessaire de se mettre autour d'une table, s'organiser, se parler, se prendre en main, savoir entreprendre, trouver des solutions, faire preuve d'intelligence collective, tout cela produit des effets sur un groupe, crée de la cohésion sociale.

Une autre dimension me semble intéressante ; ces systèmes sont aussi les gardiens d'une mémoire sociale, mémoire des savoir-faire dans une société qui dévalorise l'âge et le vieillissement. Or, dans les communs fonciers ce qui est précieux est l'inverse. Ce qui dure a de la valeur, ce qui s'inscrit dans le temps a de la valeur. L'expérience, les savoir-faire sont valorisés, ce qui donne une place particulière aux anciens et qui autorise des formes de transmissions intergénérationnelles très intéressantes.

Les communs fonciers sont moins soumis, ce fut été suggéré tout à l'heure, à l'immédiateté, à l'urgence dans laquelle nous vivons en permanence. Grâce à eux, se transmettent un ensemble de savoirs, de savoir-faire, ce que nous pourrions appeler une science pratique. Ce sont des connaissances très précieuses. Malheureusement, en France nous prenons peu soin de ces savoirs, contrairement à l'Italie où l'on est plus soucieux de pouvoir les conserver. Dans le meilleur des cas, nous les reléguons au rang de folklore local, ce qui est dommage. La dimension du « don / contre-don » est pourtant très importante. Très chère aux anthropologues, elle a été théorisée par Marcel Mauss ; « je reçois quelque chose mais je donne en contrepartie ». Cet anthropologue disait que c'est la véritable matrice du lien social, que l'on retrouve dans les communs, là aussi à des degrés divers. « J'ai des droits mais j'ai aussi des devoirs », celui de rendre le bien, de le restituer, de le transmettre aux générations futures dans un état au moins équivalent à celui dans lequel il était quand je l'ai reçu, voire dans un meilleur état, ce qui est précieux dans l'époque contemporaine. « Je reçois, je donne en retour », je suis obligé vis-à-vis de mes semblables.

Cela révèle que nous ne sommes pas dans une perspective individualisée. Les décisions sont pensées en fonction du groupe. En ce sens, c'est ce système d'échange qui fait société : « Je suis redevable vis-à-vis de la communauté », j'assume quelque part un rôle qui peut être celui de veilleur, de sentinelle, de collaborateur en assumant un certain nombre de tâches, ce qui était appelé autrefois les « corvées ». Ce terme est connoté un peu négativement à tort, il renvoie à ce que l'on accepte de faire en retour. Les corvées ou les prestations, peuvent porter un certain nombre de noms. Il ne s'agit pas de dire que ces systèmes de communs fonciers doivent remplacer l'action publique ou les politiques publiques. Simplement, ils ont une certaine valeur ; pas au sens de l'économie marchande, mais ils jouent un rôle à l'échelle des territoires. Nous avons remarqué qu'ils pourraient encore mieux jouer ce rôle s'ils bénéficiaient d'un

principe, si le droit entérinait à leur sujet la possibilité d'une subsidiarité horizontale, si l'administration acceptait de façon formelle, explicite, que l'initiative autonome des citoyens, des ayants-droits, dans leur volonté de prendre en charge des activités qui relèvent de l'intérêt général. Le cas italien sera très inspirant sur ce point puisque là-bas ils ont changé la loi pour permettre à ce type d'initiatives d'avoir lieu.

**J.-F. Joye** : Merci Olivier. Je vais compléter ce propos par des illustrations. Le mot « commun » est utilisé un peu à tort et à travers aujourd'hui. Propriété collective, de quoi s'agit-il dans notre cas ? Il s'agit de systèmes qui mettent en regard des éléments comme la ressource naturelle avec des utilisateurs, le tout étant mu par une gouvernance démocratique.

On les retrouve également sous les termes de communaux ou de sectionaux. Dans le droit français, des textes méconnus voire inconnus les concernent encore. Il y en a trois : l'article 542 du Code Civil. Vous connaissez sûrement intuitivement l'article 544 du Code civil parce qu'il parle de la propriété individuelle, mais l'article 542 dispose : « Les biens communaux sont ceux à la propriété ou au produit desquels les habitants d'une ou plusieurs communes ont un droit acquis ». Une disposition du Code général des collectivités territoriales est assez proche pour les sections de commune, qui est une catégorie parmi d'autres de communs fonciers (art. L. 2411-1 du CGCT). Enfin un décret(loi) de 1793 donne aussi une définition tant des biens communaux que des sections de commune. Il n'est pas abrogé et la jurisprudence s'appuie encore dessus.

Les recherches sur les systèmes fonciers collectifs dont nous parlons ici s'inscrivent totalement dans la lignée des travaux d'Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009 : une gouvernance des biens, une communauté biotique, c'est-à-dire des biens et des individus qui sont inter-reliés, et des droits d'usage détenus par la communauté humaine. Vous connaissez toutes les économies et fonctions sociales qu'il y a derrière ces systèmes, comme la gestion du bois, la prévention des incendies, le pastoralisme, l'élevage, l'alimentation locale, la chasse, la régulation de la faune... Voilà tout ce qui risque de se perdre si ces systèmes sont supprimés. Si vous voulez en savoir plus sur le sujet, vous pouvez regarder le documentaire que nous avons produit et qui s'appelle « *En Commun ! La propriété collective à l'épreuve de la modernité* », 2022 (<https://www.youtube.com/watch?v=BclZKvhpw4>).

Le droit qui active ces communs fonciers est souvent vernaculaire. Il s'inscrit dans l'écologie des lieux. Différents noms leurs sont du reste donnés selon les régions : sections de commune, bourgeoisies vers la Suisse, cayolars au Pays-Basque, consortages ici, consorteries de l'autre côté du tunnel en Italie, les patecqs en Provence. Ces systèmes ne sont pas tous au même niveau de forme. Certains sont assez préservés parce qu'oubliés du champ de vision de la puissance publique, d'autres sont au contraire accaparés par celle-ci. C'est le cas des sections de commune qui sont en danger par endroits. En d'autres, c'est moins le cas, et à certains égards, bienheureuses seront les communes qui les auront préservées.

Je termine en vous montrant à l'écran quelques cartes pour indiquer ce que cela peut représenter en termes de proportion en France. Là, il s'agit d'une estimation des sections de commune. Nous essayerons de présenter bientôt une estimation plus précise, mais les sections de commune sont encore des milliers en France. Notre estimation s'élève à au moins à trente mille, avec une forte représentation dans certains territoires, comme en Massif central, ou ici en Haute-Savoie ou Savoie. Si l'on regarde en arrière, les communaux étaient la matrice sociale et foncière du territoire dans la plupart des régions. En Tarentaise, vers 1730, plus de 70% du territoire était maillé par ces communs. Un peu moins ailleurs. Mais plus vous montez en altitude plus les

communs étaient et sont encore présents. Evidemment, si l'on compare les époques, avec une carte réalisée par l'historien Jean Nicolas pour la situation en Savoie en 1730 et une carte réalisée en 2021 par nos équipes, on constate qu'il y a eu une forte diminution des communaux. Mais il n'y a pas de suppression totale, ils sont là ; il est possible de s'appuyer sur cette persistance. Sur la carte actuelle, plus la coloration est foncée, plus la superficie locale est concernée par les communs, parfois jusqu'à 60% du territoire d'une commune, parfois ce ne sont que quelques mètres carrés.

## § 2. Propriétés collectives et objectifs des Nations Unies en matière de développement durable (ODD<sup>2</sup>, AMCEZ<sup>3</sup>) : passer de l'imposition à la reconnaissance

**G. Walters** : je passe la parole à Olivier Hymas, chercheur à l'université de Lausanne et collaborateur de l'UICN (Union internationale de conservation de nature).

**O. Hymas** : je vais commencer au niveau international parce l'on évoque aujourd'hui de l'inclusion des populations locales dans des objectifs mondiaux. Ceci est très important puisque tous ces objectifs arrivent dans des villages, des villes, au niveau national et au niveau régional. Le point clé ici est que nous parlons de systèmes fonciers invisibles. Comment peut-on faire reconnaître ces systèmes invisibles sur le territoire à un niveau global quand on parle d'objectifs internationaux ? Ces systèmes sont présents partout en France, des montagnes les plus hautes jusqu'aux océans avec des noms très divers.

Dans ce paysage dans le Massif central, nous pouvons regarder de plusieurs façons, en délimitant des zones, des maisons, des zones de pâturage, de biodiversité. Au niveau international, cela devient intéressant puisque l'on commence à chiffrer, à faire des statistiques. Les communs aujourd'hui, sont pensés en système d'iceberg. Ce sont surtout dans les zones urbaines que l'on en parle, mais il y a aussi tout ce qui est caché, ce dont on ne parle pas. Pourtant c'est cet ensemble qui rentre dans les objectifs de développement durable. Mais comment exprimer cela au niveau local ? Cela peut être par exemple la création d'un emploi touristique, ou un autre emploi en ville. Je vais aller plus haut, là où commencent ces objectifs de développement durable (ODD). Nos amis juristes ici vont nous renvoyer à des textes juridiques, des accords. Moi, j'ai besoin de lire chaque ligne plusieurs fois avant de comprendre ce que cela signifie. Ces textes sont créés par des gens qui ont pour volonté d'inclure toute la société. Après un texte comme celui-là, traduit pour que tout le monde comprenne, à travers des iconographies, des textes plus long, traduit par les administrations locales<sup>4</sup>. Que veulent dire ces mots, « communs fonciers » ? Qui va traduire tous ces textes pour moi ? Là, j'enlève ma « casquette » académique et je remets ma « casquette » de *commoner* : qui va traduire la manière de procéder à l'affouage, de soutenir le tourisme, le pâturage ? Qui traduit ces textes juridiques pour nous ? Parce que si nous voulons être inclus, nous devons traduire, essayer de comprendre ce que ça veut dire et comment on peut être représenté dans ces textes.

Ici, il s'agit d'une forêt d'affouage qui entre dans tous ces ODD. Je les connais parce que j'ai lu les textes, mais les communautés locales ne sauront pas forcément tout cela. Il en va de même pour le tourisme. Personne ne pourra dire « Nous sommes ODD x, ODD y... ».

<sup>2</sup> Objectifs du Développement Durable (ONU) ; 17 objectifs pour sauver le monde : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

<sup>3</sup> Autres Mesures de Conservation Efficace par Zones. <https://uicn.fr/les-autres-mesures-de-conservation-par-zone/>

<sup>4</sup> Au sujet des AMCEZ, autres mesures de conservation efficace par zone.

Pour l'alimentation ou la biodiversité, il y a un ODD international, mais ce n'est pas traduit au niveau local. Alors que l'eau est très importante. Souvent les communautés gèrent leur propre eau, mais elles ont de moins en moins le droit de s'occuper de cela. Encore une fois, la question est « Comment peut-on inclure les populations locales dans la conservation de la nature ? ». Il existe au niveau international l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) qui permet de reconnaître que les populations locales peuvent aussi préserver la biodiversité, sans avoir besoin de la structure des parcs, ni de changer des systèmes, mais nous devons les reconnaître. Par là je ne veux pas dire les transformer, ni les changer. C'est pour ces raisons que je me suis intéressé à ces systèmes. Même si un acronyme bizarre et des textes compliqués sont notre support, je pense que la reconnaissance de très vieux systèmes qui permettent la protection de la biodiversité, qui sont plus vieux que des parcs, qui existent depuis des centaines d'années est importante. Pourtant on ne les connaît pas.

Vous allez voir quelque chose que nous essayons de faire. Nous reprenons la carte des communs, et prenons les grandes lignes de ce qui est nouveau, reconnu au niveau international, reconnu par les Etats. Ce que nous voulons faire, c'est traduire ces textes pour les locaux. Ces photos peuvent être remplacées avec celles des communautés. Au niveau international, dire que vous parlez de x favorise la reconnaissance.

Ce matin on m'a donné ça<sup>5</sup>, un territoire pastoral d'une richesse patrimoniale reconnue. Si vous regardez les photos, on évoque un patrimoine mais je ne vois aucune personne dedans, ce sont des papillons, des sauterelles, des paysages. Mais ici le texte dit que l'Homme crée le paysage, mais où est-il ? Partout nous voyons la même chose, cette semaine en Allemagne avec l'UNESCO nous parlions d'inclure les populations locales. Or dans les diaporamas de paysages culturels, ce sont des paysages où on ne voit pas les gens. Comment parle-t-on de paysages culturels s'il n'y a pas de culture dedans ? Cela pose un problème de traduction ; nous voyons des paysages mais on ne sait pas traduire ce que les gens font, comment ils ont construit tout ça.

Nous essayons au niveau européen d'avoir une réunion des *communiers* ruraux pour essayer de les laisser parler, s'exprimer. Ce peuvent être des ODD de biodiversité, de climat. Chacun d'entre eux contribue mais ils ne sont pas reconnus. Il faut que ce soit reconnu par l'Union Européenne. Nous avons besoin de l'inclusion des populations locales. Mais on ne le fait pas assez, pour moi c'est un problème.

## Temps d'échange

**G. Walters** : Nous avons entendu que les communs sont reconnus au niveau international mais qu'il existe des difficultés à traduire ces valeurs au niveau local. Cela pourrait-il aider à rendre visibles ces systèmes ? Nous avons aussi compris qu'il y a un problème d'individualisme allant à l'encontre de ce qui est fait dans des communs. J'ai aussi noté quelque chose en lien avec une science pratique des communs que j'ai apprécié. Avez-vous des questions ?

**N. Carrier** (historien) : merci pour ces exposés. J'aurais une question qui s'adresse aux juristes, de la part de quelqu'un qui ne l'est pas. Dans la liste que Jean-François Joye a présenté des communaux, les sections de commune, les communaux au sens de l'article 542 du Code civil. Tout cela est public, relève du droit public... Je suis consort de Charamillon, nous n'avons pourtant rien de public, nous sommes une indivision, nous avons à un moment réfléchi à devenir

---

<sup>5</sup> Décrit une photo de paysage présentée à l'assemblée.

une SCI. N'y a-t-il pas une grande distance entre des communaux qui seraient publics d'un côté et les consortages privés de l'autre. Est-ce pertinent comme division ?

**J.-F. Joye** : l'article 542 du Code civil ou l'article 1<sup>er</sup> du décret(loi) de 1793 ne précisent pas si c'est « public » ou « privé »... c'est une troisième voie. Est-ce privé ou public ? Ceci est un résonnement binaire. D'abord, il s'agit une propriété collective, ce n'est pas une propriété individuelle, avec des droits d'usage, avec des biens qui appartiennent non pas à une personne mais à une communauté, cette communauté étant intemporelle : celle du passé, du présent et de l'avenir. Cela relativise la position de l'individu, « qui je suis dans la communauté, je ne suis que de passage ». Ce qui importe est le temps long.

Mais depuis deux cents ans, l'Etat moderne, « légicentré », tente de les ranger dans des catégories juridiques pour gagner en uniformité. La propriété individuelle a été promue, ce qui fait qu'on a un peu perdu la connaissance de la nature de ces systèmes. Aujourd'hui encore l'administration d'Etat ou d'autres administrations essayent de les mettre « dans des cases » connues. Ainsi l'article L. 2411-1 du CGCT range depuis 2013 (auparavant la jurisprudence l'avait fait aussi) les sections de commune dans la catégorie des personnes morales de droit public, uniques en leur genre. Cela crée un problème, parce qu'une personne morale est créée. Elles ont été « publicisées ». Elles sont de surcroît aujourd'hui inscrites dans un processus de municipalisation, d'autant plus aisément à mobiliser que la section est soumise au droit administratif. L'Etat permet de les supprimer et de faire passer ces biens des communautés au patrimoine d'une personne publique qu'est la commune.

Donc on distingue la section de la communauté des habitants qui la composent. La personne morale va les représenter et va être pilotée par une instance qui peut prendre des décisions au nom de la communauté mais pas forcément pour leur bien. Qui pilote aujourd'hui les sections de commune ? Soit une commission syndicale élue (les habitants élisent leurs représentants avec une démocratie parallèle à celle du conseil municipal). Soit, s'il n'y a pas la possibilité de constituer une commission syndicale – l'Etat français fait tout pour qu'il n'y en ait pas mais il en reste heureusement quelques-unes (dans la région il y en a encore en Bauges et en Chartreuse) – c'est le conseil municipal qui est compétent pour administrer la section. Il a été désigné par le législateur comme figure tutélaire de ces communs dont il trace en quelque sorte l'avenir. Il est censé agir pour le compte et au nom des habitants, des ayants droit (désormais dénommées « membres »).

Vous imaginez bien que selon l'intérêt que le conseil municipal porte à ces communs, leur espérance de vie varie. S'il est plutôt bienveillant, tout va bien. S'il a au contraire des velléités de suppression, et bien les communs sont en danger et peuvent être supprimés. C'est un peu un cheval de Troie. L'Etat utilise cette stratégie pour dévitaliser les communs en créant cette personne morale qui agit « pour le meilleur ou le pire » des communs. S'entrecroisent alors ici des régimes juridiques d'un état très ancien et le nôtre.

Toutefois, le fonctionnement de certaines propriétés collectives n'a pas été encadré par la puissance publique. Ils s'organisent librement avec les usages locaux, parfois les coutumes locales. Ceci est en grande partie le cas des consortages que l'on pourrait qualifier de « privés ». Selon les canons du droit moderne on a donc à présent des propriétés collectives « publiques » et « privées », ce qui est réducteur et inconfortable.

**O. Hymas** : Pour compléter, l'idée juridique est vraiment une idée digitale, noir/blanc, 0/1, privé / public. Aujourd'hui on repart plus dans une société analogue, nous quittons peu à peu le

digital, nous sommes le gris entre le public et le privé. Bien-sûr pour l'Etat, gérer le gris, l'analogique est très dur. Il est bien plus facile de gérer des 0 et des 1. C'est la raison pour laquelle l'informatique ça fonctionne très bien. Aujourd'hui grâce à l'IA, on fonctionnera peut-être avec cette zone grise.

**Intervenant notaire à Sallanches** : le problème qu'il y a, si vous connaissez la montagne des Ayères à Passy ? Le terrain appartient à la commune, et tous les chalets d'alpage sont privés. Donc il est compliqué de mélanger privé et public. Ensuite, faire une SCI pour les consorts est une catastrophe pour les notaires. En effet, créer une SCI, est contraire à l'esprit même d'une SCI parce que les consorts sont une « indivision », juridiquement. Mais des SCI avec des consorts il n'y en a pas beaucoup, et il est difficile de les transformer.

**J.-F. Joye** : pour compléter, créer une SCI revient à créer une autre personne morale. On crée une personne morale qui est censée agir à la place des gens. Donc vous instaurez une distance entre une communauté qui s'autogère et la personne qui les représente, encore une fois « pour le meilleur ou pour le pire » en fonction de la manière dont sont rédigés les statuts de la SCI. Vous pouvez avoir une vraie rupture entre les dirigeants de la SCI et la communauté qu'elle est censée représenter.

**B. Landot** : je suis membre des consorts des Chéserys, qui a créé une SCI. J'ai été avocat et magistrat, donc on ne voit que du contentieux. Ces constructions qui mettent tout en commun c'est « bien beau », d'ailleurs je me suis longtemps interrogé sur ce qu'étaient les consorts puisque juridiquement cela n'aurait aucune valeur. Il se trouve qu'on a, hélas, nous Chéserys, commencé à comprendre que ça n'avait aucune valeur le jour où quelqu'un nous a fait un procès parce qu'il y a un conflit, ça peut arriver.

Vous allez devant un tribunal, et bien entendu votre adversaire vous dit « consort, consort... quelle est votre personnalité juridique pour agir ? Vous n'avez pas de pouvoir à agir, vous ne devriez pas être là, vous n'existez pas ». Donc c'est une complication, et nous en sommes venus à recourir à une SCI. Je le regrette parce que j'aimais bien ce côté « communisme primitif » des consorts, je ne veux pas être marxiste mais j'aimais bien ce « truc ». Lorsque cela fonctionne, c'est très bien. Le jour où ça ne marche plus, vous êtes très embêtés. Nous avons été obligés de faire une « usine à gaz » pour nous en sortir raison pour laquelle nous avons créé une SCI. Cette structure est adaptée pour gérer l'immobilier, mais si vous avez un commerce dans cette SCI, la société ne peut pas le gérer donc vous êtes obligés de créer une société commerciale, cette situation se complique encore. J'aimerais avoir votre avis là-dessus, car pour l'instant il n'y a pas de structure.

**J.-F. Joye** : c'est une question fondamentale que vous posez. Nous voudrions que la loi française, comme vient de le faire la loi italienne, reconnaisse les systèmes que l'on évoque en tant que tels. Ce processus n'impose pas une personne morale comme vous essayez de le faire, avec la stratégie de personnalisation juridique, pour vous représenter. Reconnaître ces systèmes fonciers et les communautés qui les font vivre en tant que personnes ancestrales, comme l'a fait l'Italie serait la meilleure manière. En attendant évidemment, il y a l'histoire de la personnification qui joue. Mais je pense qu'il n'y a pas autant de risques qu'on l'imagine.

Vous allez me trouver très optimiste, mais que fait un juge judiciaire quand il doit dire qui est propriétaire d'un terrain ? Soit il existe des actes constitutifs ou attributifs de titres : parfois les communautés possèdent les actes ancestraux qui indiquent « en l'année 1412, la communauté ecclésiastique x a transféré aux habitants la propriété de... ou a attribué l'usage de... », donc on le sait. Soit les actes font défaut. Lorsqu'il n'y en a pas, c'est alors un faisceau d'indices qu'il faut regrouper. Si les consorts se comportent en propriétaire sur leur bien de manière

régulière, ils ne risquent pas la prescription et l'accaparement des terres puisqu'ils auront agi de manière constante et sur la durée en propriétaires. Par exemple par l'entretien régulier, l'organisation de fêtes, on se réunit, on revendique, on a des actions de communication, on construit des bâtiments, on les loue, on paie les taxes, etc. Tous ces éléments sont des actes de propriétaires. En face, une partie qui voudrait nier cette propriété devra apporter des preuves inverses. Mais il y a un risque dans la société actuelle parce que la loi française ne les reconnaît pas en tant que tels, c'est vrai.

**Intervenante** : en attendant que la loi change, la solution pour offrir une personnalité morale et donc entrer dans une case, ne pourrait-elle pas être l'association (loi 1901) ? L'on retrouve dans ce fonctionnement une gestion commune, n'y a-t-il pas une piste là-dessus ?

**J.-F. Joye** : oui c'est une piste. D'ailleurs dans nos études nous voyons la multiplication de la création d'associations parce que les communautés ne peuvent plus toujours agir par leurs propres structures ancestrales. Comme les sections de commune, administrées les conseils municipaux : elles ne sont plus maitresses des décisions qui les concernent. L'avantage de créer une association est que vous pouvez obtenir plus facilement des subventions (un discours ambiant erroné dit qu'on ne peut pas subventionner les sections de commune). Grâce à une association, outil bien connu, les communs sont ainsi mieux repérés dans le contexte actuel. Vous pouvez aussi agréger de la sorte des forces humaines au-delà des consorts ou des ayants droit. Tout sympathisant du projet patrimonial peut rejoindre l'association. Cet aspect est intéressant pour augmenter le nombre de personnes impliquées. En revanche, vous recréez une personne morale qui ne sera pas propriétaire, toutefois plus fédérative que d'autres formes.

**G. Walters** : dans notre section de commune, nous avons créé ce type d'association et cela fédère les gens, stimule l'intérêt pour la section de commune et la fait vivre. Elle était créée au départ pour défendre la section et maintenant elle a pris une autre forme, générant beaucoup de cohésion sociale.

## **Séquence 2. Aujourd’hui – Les consortages de la Vallée de Chamonix : des propriétaires collectifs incontournables**

**E. Thiolière** : l'idée est que chaque Montagne se présente de façon à dresser un inventaire des consortages de la Vallée de Chamonix.

### **§1. L'espace-temps - origines des consortages**

**B. Berthier** : Comme le souligne dans le programme de cette journée le titre de la contribution de l'historien du droit, les consortages de la Vallée de Chamonix et leur accessoire de l'unité de mesure en « fonds de vache » (institution caractéristique de ce haut Faucigny quasi inconnue sur les autres massifs des Grandes Alpes de l'ancien Duché de Savoie) procèdent assurément du temps. C'est-à-dire de l'écoulement inexorable des siècles depuis l'époque lointaine des premières implantations humaines sédentaires dans les confins et du développement tout aussi ancestral d'un système d'économie agropastorale fondé sur le pâturage d'estive de la pelouse alpine d'altitude par un petit bétail domestique, avant la généralisation finalement assez tardive, au cours du dernier millénaire, d'une économie laitière ouvertement bovine et à vocation prioritairement fromagère.

Certes chacune des montagnes implantées dans cette haute vallée de l'Arve s'avère le produit d'une histoire singulière dans le détail de son modèle institutionnel actuel, ainsi que ne manqueront pas de l'évoquer leurs représentants au cours de cette journée. Certaines semblent ainsi trouver leur origine dans la nuit des temps lorsque d'autres, en vertu d'actes de concession postérieurs à l'an mil formellement documentés par divers documents d'archives, ne semblent au contraire devoir leur existence actuelle qu'à l'acquiescement de telle ou telle autorité seigneuriale indifféremment laïque ou ecclésiastique. Or notre but, ici, en rappelant le caractère largement incompatible de leur nature juridique ancestrale avec les institutions actuelles du droit des biens et, par extension, du droit des sociétés immobilières pétris de principes romanistes réapparus dans la législation d'ordre public depuis la Renaissance, à l'issue d'une longue éclipse médiévale de la science romaine du droit, n'est pas de proposer une litanie de monographies particulières. Ce travail d'érudition a déjà été réalisé par de savants devanciers et il n'est à cet égard qu'à se reporter aux précieuses études publiées naguère par Roger Couvert du Crest ou, plus récemment, par les médiévistes Nicolas Carrier et Fabrice Mounthon par exemple.

Notre propos sera au contraire beaucoup plus global en dépit de la diversité de ces histoires singulières comme de la diversité effective de leurs statuts et de leurs modes de fonctionnement, afin d'insister sur les traits communs à l'ensemble de ces institutions pastorales dont l'étrange étalon de mesure du fonds de vache évoqué à l'instant paraît d'ailleurs ne s'être dégagé qu'au tournant du Moyen Âge et des Temps Modernes, lors de la généralisation dans la vallée comme dans la plupart des vallées voisines, dans les Alpes septentrionales, d'une production fromagère de gruyère d'estive à fruit commun.

Reprendons par conséquent le cours de cette histoire séculaire par une constatation préliminaire indispensable. Depuis la révolution agraire du néolithique et sous toutes les latitudes comme sous tous les climats, si les labours et les champs cultivés s'avèrent favorables à l'exploitation familiale individuelle sur un parcellaire foncier souvent morcelé à l'extrême, antichambre de la propriété privative exclusive déclinée à la mode romaine par le Code civil, le pâturage extensif sous la forme du parcours des bestiaux sur de grands espaces non cultivés au sens le plus strict, quoique précautionneusement entretenus de main d'homme, se révèle à l'instar de

l'exploitation forestière éminemment favorable au maintien d'une kyrielle de mécanismes d'indivision. Où à la jouissance collective de bénéficiaires entendus *ut universi* par les vieilles chartes antérieures à la Révolution, pour se garder de l'emploi d'un terme trompeur, issu d'un concept romaniste plus chargé que jamais d'une forte connotation civiliste depuis la promulgation du Code Napoléon.

Si bien qu'en montagne, ainsi qu'il en est le cas en vallée chamoniarde, ce sont les terroirs d'altitude, voire les zones marécageuses de pied de versant qui relèvent prioritairement de cette forme collective de mise en valeur du sol. L'extension des vastes zones de pâturage situées à l'aval de la steppe naturelle des hauteurs sont ensuite laborieusement gagnés sur le couvert forestier, siècle après siècle, en totale corrélation avec l'essor des populations locales villageoises, notamment au cours de l'épisode de la « révolution médiévale » des années 1200 à 1500 lors desquelles se développe une documentation écrite jusqu'alors inexistante. Car du fait de leur envergure de telles opérations nécessitent de nombreux bras autant que de la constance de la part des populations montagnardes puisque les défrichements, réalisés sur le temps long de plusieurs générations, imposent un labeur collectif réalisé par le biais de corvées. Comme il en sera de même, ultérieurement, pour l'entretien méticuleux de toutes ces estives par la pérennisation de leurs équipements agropastoraux indispensables que sont les voies d'accès aux différents quartiers d'alpage, les canaux d'irrigation des montagnes sèches et, bien sûr, la *noria* de bâtiments utiles à l'abri du bétail et des hommes ou à la fabrication des fromages.

A l'encontre de l'entendement commun à la majorité de ses visiteurs occasionnels le paysage de l'alpage représente par essence le paysage d'un milieu fortement anthropisé, témoignant du labeur opiniâtre des générations successives de montagnards ayant veillé avec d'autant plus de jalousie méticuleuse sur l'entretien des lieux qu'il en allait des siècles durant de leur subsistance. Un tel constat permet alors de comprendre pour partie les raisons ayant incité les bénéficiaires de tels espaces patiemment aménagés, gagnés de haute lutte sur un environnement montagnard naturel *a priori* hostile, à maintenir coûte que coûte d'ancestrales traditions d'exploitation communautaire à travers les âges. Pourtant, nous l'avons déjà remarqué, la législation actuelle, indistinctement de droit privé ou de droit public, peine à rendre compte de la substance de ces systèmes collectifs d'usage du sol au demeurant très divers. Et il réside en l'espèce un véritable enjeu de société dans la nécessité de faire reconnaître aux Pouvoirs Publics actuels la validité de leurs modèles institutionnels éprouvés à l'aune des siècles, en quelque sorte légitimés par l'écoulement du temps malgré leur inadaptation apparente aux principes juridiques contemporains.

Car les consortages fauconnerands, tout communautaires qu'ils apparaissent dans leur mode de gestion, ne sauraient se confondre avec les communaux entendus au sens strict dans l'univers juridique français de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle. Dans la plupart des vallées savoyardes, à l'instar des vallées méridionales de Maurienne et de Tarentaise où à l'heure de l'abolition des droits seigneuriaux lors des ultimes décennies du Siècle des Lumières, les propriétés communales représentaient jusqu'à 70 % du sol, les communautés locales d'habitants initialement propriétaires *ut universi* de la plupart de leurs montagnes et de leurs forêts ont cependant été insidieusement dépossédées de leurs droits collectifs originels au cours des Temps Modernes par la personne morale de droit public qu'est progressivement devenue la commune, voire la simple section de commune insérée dans son ressort. Dans ces contrées une opposition farouche a en effet opposé dès le bas Moyen Âge de prestigieux seigneurs revendiquant sur leurs domaines respectifs des droits de justice – assimilables à d'actuelles prérogatives de puissance publique – en marge de leurs prétentions ordinaires de simple seigneurs fonciers. En Maurienne

comme en tarentaise ce sont ainsi les dignitaires ecclésiastiques des vénérables sièges épiscopaux de Moûtiers et de Saint-Jean-de-Maurienne, cumulant leurs qualités de puissants seigneurs justiciers avec celles de riches seigneurs fonciers qui rechignent, lors de la consolidation de l'État moderne, d'abandonner à la Maison de Savoie les priviléges politiques que représentent leurs monopoles judiciaires et fiscaux hautement rémunérateurs, à ne pas confondre avec les revenus ordinaires de leurs terres invariablement prélevés auprès de leurs tenanciers sous la forme de cens et autres servis. Or pour faire entendre raison à ces concurrents obstinés les princes savoyards, jaloux d'une autorité encore mal assurée, vont donc passer outre dès le XIV<sup>e</sup> siècle en faisant directement reconnaître leur suzeraineté aux communautés rurales d'habitants contre l'octroi de la personnalité morale pleine et entière d'une commune devenant l'interlocutrice privilégiée du Comte et de ses commettants. À l'issue de ce long processus de « municipalisation » des communs villageois originels les communiers de ces contrées, initialement propriétaires indistincts de leurs montagnes ou de leurs forêts, se muent en ayants-droit usagers d'une institution communale devenue seule propriétaire de ces espaces néanmoins toujours dévolus à l'exploitation collective. Ce que confirme d'ailleurs formellement l'édit de péréquation générale de 1738 et l'inscription concomitante des parcelles concernées à la cote de la personne morale de la commune ou de la section de commune sur l'ensemble des documents cadastraux afférents.

L'ampleur de ces domaines communaux n'a cependant pas manqué de se réduire depuis lors sur ces massifs où, à l'instar des massifs voisins, l'on compte désormais de très nombreux alpages privés, qu'il s'agisse de propriétés individuelles relevant de personnes physiques, d'indivisions foncières de fait ou de propriétés de personnes morales de droit privé coulées dans le moule juridique de sociétés foncières. Les communes, quelle que soit leur taille, n'ayant jamais hésité au sacrifice de l'aliénation d'une partie de leur patrimoine foncier au profit de particuliers du voisinage lorsqu'elles ont soudain éprouvé un besoin urgent de liquidités pour racheter les droits seigneuriaux grevant les fonds constitutifs de leur domaine foncier ou pour financer l'édification puis l'entretien d'ouvrages publics emblématiques à l'image des réseaux villageois d'adduction d'eau, de chalets d'alpage communs, d'édifices cultuels paroissiaux et de leurs éventuels cimetières adjacents, ou encore plus tard dans le cours du XIX<sup>e</sup> siècle des bâtiments de la mairie-école du chef-lieu.

En Savoie quelques-unes des hautes vallées ont cependant été pour partie épargnées par les conséquences d'une mécanique aussi implacable, les contestations seigneuriales de l'autorité princière s'y étant sans doute révélées plus modérées et l'attachement corrélatif des populations locales à leurs ancestrales institutions communautaires d'autant plus vif. En haut Faucigny, comme dans le bas Valais ou le Val d'Aoste contigus, les communautés originelles de consorts sont donc plus souvent qu'ailleurs demeurées seules maîtresses de la gestion de leur patrimoine commun indépendamment de toute emprise municipale, réussissant le tour de force d'en perpétuer l'essentiel des modalités à travers les âges malgré d'inévitables ajustements. Ici comme partout l'écoulement du temps a en effet inévitablement modifié la structure des communautés primitives. Les groupes familiaux se sont élargis au gré du renouvellement séculaire des générations de bénéficiaires et certains d'entre eux, désireux de conserver leurs prérogatives usagères sur le patrimoine commun ont pourtant fixé hors du noyau villageois d'origine le siège de leur domicile, soulevant alors de lacinantes contestations de la part de leurs compatriotes demeurés « au pays » avant que cette condition de l'élection de domicile ne s'efface de la quasi-totalité des règlements de consortage. Il est vrai que l'évolution irrésistible des mentalités aboutissant au cours des Temps Modernes jusqu'au cœur des sociétés montagnardes traditionnelles au triomphe de la volonté d'indépendance de l'individu vis-à-vis du groupe familial favorise cette dénaturation du système originel consacrée par l'adoption

contemporaine, incontestablement hétérodoxe au regard des anciens statuts, du principe de la patrimonialisation individuelle de fonds de vaches vraisemblablement institués à cette date relativement tardive. Cette métamorphose autorisant en premier lieu leur fragmentation successorale au sein des familles bénéficiaires, au grand dam d'une rapide multiplication du nombre de consorts, puis la validité de leur cession « entre vivis » et à prix d'argent, dans un second temps, permettant à de parfaits étrangers au cercle des consorts initiaux de se faire admettre en son sein.

Sans qu'il soit possible de retracer avec exactitude la rigoureuse chronologie de ces ajustements, faute trop souvent du témoignage d'archives probantes, l'institution du fonds de vache devenue emblématique des consortages chamoniards ainsi apparentée à une part de société reconnue à chaque consort bénéficiaire, y compris en l'absence de titre formel et indistinctement transmissible gratuitement à cause de mort ou de manière onéreuse, représente assurément l'un de ces expédients initiés par la coutume, lors de l'Ancien Régime, pour permettre l'adaptation d'un système communautaire préexistant aux contingences de l'évolution culturelle et sociale. Moyen souple et par conséquent pertinent par la vertu de cet expédient de maintenir le principe d'une propriété commune ancestrale par essence difficilement compatible avec l'esprit d'une législation civiliste d'inspiration romane sans brimer les fortes aspirations libérales et individualistes des populations de l'époque moderne et contemporaine : la reconnaissance de la possession par les consorts de ces fonds de vache coutumiers, sans remettre en cause le principe ancestral d'une terre exploitée en commun indépendamment de toute référence aux mécanismes institutionnels formellement consacrés par le Code civil dès l'entame du XIX<sup>e</sup> siècle et sans aucun lien avec l'institution communale de droit public — contre laquelle nombre de consortages ont d'ailleurs plaidé afin de défendre le maintien de leur spécificité face aux prétentions municipales — atteste du bienfondé de constructions coutumières flexibles validées par le cours des siècles. Il est indéniablement une sagesse dans le produit du temps long et ce qui est fait avec du temps, le temps le respecte.

Gardons-nous de toute forme d'idyllisme cependant. La communauté montagnarde ancestrale est mue des siècles durant par un principe d'addition des égoïsmes individuels plutôt que par un altruisme désintéressé. Les pointilleux règlements d'alpage reconduits à échéance de quelques décennies prouvent assez combien la communauté de consorts s'est évertuée à limiter les dérives en forme de détournements trop ostensibles de l'intérêt commun au profit de quelques-uns de ses membres. À l'heure des profondes mutations subies par les sociétés montagnardes actuelles, alors que l'usage agropastoral naguère prioritairement vivrier des montagnes de la vallée de Chamonix n'est plus qu'un lointain souvenir, la plasticité de tels mécanismes n'est-elle pas un gage de leur faculté à produire envers et contre tout du lien social et de permettre à leurs bénéficiaires par le maintien de la qualité de ce patrimoine commun, dans un tout autre contexte que celui de la civilisation traditionnelle de la vache, de préserver des terroirs d'exception ?

## §2. L'espace géographique des consortages

**J. Ambrosio :** je vais vous présenter les cartes des consortages et le territoire aujourd'hui. La carte située à l'entrée, représente les cours d'eau de la vallée de Chamonix, des glaciers au bas de la vallée, également les routes principales, secondaires, les itinéraires de randonnée et les voies ferrées. Tout cela se situe en fond de vallée. Ensuite on retrouve le bâti en fond de vallée, puis les propriétés collectives qui sont sur les alpages ; vos consortages. Les Sept Montagnes sont représentées chacune d'une couleur différente, mais comme le disaient tout à l'heure Jean-François et Olivier, d'autres propriétés collectives, moins importantes, se situent plus bas dans

la vallée. Notamment sur Pormenaz, – la société de la Montagne de Pormenaz – et la communauté des dépendances qui fonctionnent sur un principe un peu similaire au consortage mais n'en sont pas. On trouve également des sections de commune en bas de vallée.

Dans votre vallée ces éléments présentent de très petites parcelles, dont l'éclatement est représenté par des ronds. Cela ne signifie pas qu'une parcelle correspond à une section de commune, ce sont plusieurs petites parcelles. Je vous donne un exemple ; la fontaine des Pècles, sur la route des Pècles à Chamonix est un bien qui appartient encore à une section de commune.

Je vais vous indiquer quelques chiffres sur le territoire de la vallée. La superficie du territoire de la communauté de communes est d'environ 217 km<sup>2</sup>, dont 33 km<sup>2</sup> qui sont des propriétés collectives. Au sein de ces propriétés collectives, plus de 23 km<sup>2</sup> sont des consortages. Le reste sont les communautés de Pormenaz, les petites sections de commune qu'on a évoquées. Tout cela, pour les consortages, correspond à presque 11% de la surface totale du territoire total de la vallée de Chamonix, et à presque 70% des propriétés collectives de la vallée, ce qui en fait des communautés très importantes et des territoires très étendus.

J'ai fait quelques interactions entre vos propriétés collectives qui sont cerclées de rouge et quelques éléments de connaissance ou de protection du paysage. L'objectif est de vous montrer que finalement les consortages font partie des lieux de la vallée où il y a notamment les ZNIEFF<sup>6</sup>, des zones qui ont été inventoriées pour le caractère remarquable ou rare des espèces ou des milieux qu'elles contiennent. On voit que tous les consortages sont occupés par des ZNIEFF. Nous pouvons supposer que la gestion qui est faite sur ces espaces, par les consorts notamment, permet de maintenir des milieux, des espèces ou autres caractéristiques en faveur de la biodiversité. Ici, la zone Natura 2000 occupe une partie du territoire des Chéserys notamment ; il s'agit de sites naturels reconnus par l'Union Européenne pour la grande valeur patrimoniale de la faune ou de la flore qui s'y trouvent.

Ensuite, j'ai fait des interactions avec des lieux qui sont très fréquentés touristiquement. Ce sont les réserves naturelles qui concernent surtout le consortage des Chéserys qui est en pleine réserve naturelle des Aiguilles Rouges, mais également le site classé du Massif du Mont-Blanc qui inclut dans son périmètre des parties des consortages de Balmes, Charamillon, Blaitière, Lognan et La Pendant. Donc ce sont des espaces qui sont remarquables au plan paysager et qui font l'objet en principe d'une gestion qui permet la préservation et la valorisation du site. Pour terminer, voici une carte des liens entre consortages et tourisme. Là, on voit un grand nombre de remontées mécaniques, de domaines skiables situés sur l'emprise des consortages. Un grand nombre de refuges sont situés sur ce secteur, plus particulièrement du Plan de l'Aiguille, le refuge de Lognan, le lac Blanc. On note aussi que les itinéraires de promenade et de randonnée qui sont définis par le plan départemental d'itinéraires et de randonnées sont en grande partie situés sur les consortages. Pour illustration, j'ai représenté le GR Tour du Mont-Blanc qui passe en Italie, en France et en Suisse. Parmi la totalité du parcours qui s'étend sur 179 km, 5,3% sont situés sur des consortages. Cela révèle les interactions qu'il peut y avoir et le rôle que jouent les consorts certainement dans l'entretien des paysages et des espaces afin que l'on puisse profiter de ces itinéraires, de ces espaces de loisir, mais aussi de vues dégagées sur le massif du Mont-Blanc.

### §3. L'espace humain et social : les consorts

---

<sup>6</sup> Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

**E. Thiolière** : depuis 2003 le président de la Montagne de Blaitière, représentée tout en bas de la carte en jaune. Nous fonctionnons sous l'aspect un peu d'association avec un petit comité, dont plusieurs membres sont présents aujourd'hui. Nous avons quatre-vingts fonds de vache pour cinquante-quatre propriétaires physiques différents. Nous avons un territoire qui fait 290 hectares au total pour environs 35 hectares qui sont pâturables. Aujourd'hui nous avons un troupeau de brebis laitières sur place, et pour reprendre l'histoire nous sommes partis de ruines de bâtiments il y a vingt-cinq ans, et nous avons aujourd'hui des bâtiments, la possibilité de fabriquer sur place le fromage et des travaux chaque année mis en avant. Je rejoins ce qui a été évoqué, sur la durabilité dans le temps. Nous sommes partis de rien et en 2024, nous sommes encore en train d'effectuer des travaux, ne serait-ce que les trois jours du week-end dernier. Ce n'est pas fini puisqu'on a évoqué cette histoire de pâturage qui se prolonge dans le temps, qui était évidemment l'origine de ces alpages et de ces consortages. Nous avons nous aussi en septembre 2024, une opération de débroussaillage pour gagner du pâturage sur ce qui a été abandonné au profit des myrtilliers et des rhododendrons. Donc cela s'inscrit encore aujourd'hui dans la continuité dans le temps, avec des moyens parfois difficiles en termes humains, parce que les gens s'attachent beaucoup à ces montagnes, ont parfois du mal à transmettre les parts, et donc à avoir des bras plus jeunes, des générations plus récentes qui s'intéressent et qui s'impliquent, enfin c'est toujours plus difficile.

Nous avons également une problématique financière. Nous bénéficions souvent des aides qui viennent du département. Certains représentants sont présents et je les en remercie. Nous avons aussi des aides de la Communauté de communes, de la commune et potentiellement sur de gros projets, nous avons bénéficié de financements qui remontaient jusqu'à la région voir l'Etat avec même des financements européens. Ce sont des situations qui sont difficiles pour nous, avec très peu de revenus et souvent des dépenses qui sont très importantes par rapport au fait que les accès soient difficiles. Donc c'est une balance qu'il faut trouver et nous y parvenons avec difficulté mais avec opiniâtreté. J'ai relevé ce mot tout à l'heure parce ce terme est tout à fait approprié. Depuis des générations ces consortages vivent, nous aujourd'hui poursuivons cela, et j'espère que ça va continuer. Merci.

**M. Ravanel** : Michel Ravanel, je suis trésorier de l'alpage de Balme. Il provient d'une scission avec l'alpage de Charamillon, on ne sait pas pourquoi ils sont scindés. Les personnes de Balme sont sociables parce qu'elles se sont associées avec l'alpage de Vallorcine qui avait des problèmes de ferme. Cela représente un groupement de 200 hectares à peu près, 60 hectares sur la commune de Vallorcine et 140 hectares sur la commune de Chamonix. Sur la carte nous sommes en bleu ciel, à la frontière suisse. Ces 200 hectares de terrain comprennent cent cinquante-neuf fonds de vaches pour quatre-vingt-dix consorts. Quand je vous dis que les consorts de l'alpage de Balme étaient sociables ; quand il y a eu une terrible disette dans la vallée en 1802, et que les gens des Houches ont fourni ce qu'il manquait pour que les gens puissent passer l'année comme il faut, ces gens-là ont permis aux gens des Houches d'acheter des fonds sur la Montagne de Balme. Donc la Montagne représente toute la vallée, de Vallorcine jusqu'aux Houches. Ensuite, nous avons eu un assèchement de la Montagne, raison pour laquelle nous avons dû faire des captages d'eau, et avons réussi à faire un réservoir d'une capacité de 70 m<sup>3</sup>, maintenant on est à peu près tranquilles. Une meute de loups s'est même installée et fait maintenant partie de l'alpage.

**G. Gafanesch** : je me présente, Gérard Gafanesch, je fais partie de la Montagne de La Pendant, membre du bureau également. Fernand est là aussi, pour représenter la Montagne. La Pendant fait 250 hectares et il y a soixante-six fonds de vaches pour cinquante-trois consorts.

Pour l'historique, l'alpage était fréquenté dès le XV<sup>ème</sup> siècle par les agriculteurs-éleveurs de la vallée de Chamonix. Sont construits sur le plateau, qui est à 1778 mètres, la Chavanne, le chalet du berger, une étable et une cave à fromage datée de 1811. L'alpage était alors géré par le prieuré et lorsqu'il s'est retiré, les utilisateurs éleveurs de l'époque, propriétaires de soixante-six vaches, ont créé la Société des Consorts de La Pendant, comportant soixante-six fonds. Des photos prises fin 1800 montrent dans la pente à l'est et plus en amont une immense écurie avec un petit bâtiment. Aujourd'hui, seuls subsistent quelques murs en ruine répertorié « vacherie ruinée » sur les cartes IGN. Après la Guerre 39-45, quelques consorts fréquentent encore l'alpage puis l'abandonnent progressivement. Les bâtiments tombent alors en ruine. Au début des années 1960, la station de ski de Lognan - Les Grands Montets est créée, utilisant les terrains des Montagnes de Lognan et de La Pendant. Grâce aux conventions obtenues alors, les sociétés de Consorts revivent financièrement. En 2004, au vu des dangers que représentaient les ruines de La Pendant, et sur une demande du maire de l'époque – car ces ruines représentaient de dangers pour les promeneurs qui s'abritaient – il nous a dit « il faut faire quelque chose, soit démolir, soit clôturer, soit réhabiliter ». Un projet de réhabilitation a alors été envisagé.

Ce projet comprenait la reconstruction de la Chavanne et d'un abri pour les randonneurs, dans l'ancienne cave à fromage. La création d'un abri pour animaux était nécessaire également pour abriter les animaux blessés et les nouveaux nés. Ces travaux ne pouvant être pris en charge en totalité par les consorts, des aides financières ont été demandées et obtenues par l'intermédiaire de l'Association Foncière Pastorale de Chamonix, auprès de la commune de Chamonix, du département de la Haute-Savoie, de la région Rhône-Alpes et de l'Europe. L'alpage en très mauvais état doit être également réhabilité. La Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie nous propose la technique de tonte animale qui consiste à faire paître des centaines de chèvres ou montons chaque été pendant trois ans. Cette technique intéresse également les exploitants des remontées mécaniques pour l'entretien des pistes de ski. En 2005, dès l'obtention du permis de construire, les travaux de démolition sont réalisés, puis 2006 et 2007 seront nécessaires aux travaux de reconstruction. Dès 2006, un troupeau de trois cent cinquante chèvres angora et cachemire s'installent à La Pendant. En 2008, les nouveaux bâtiments ont été inaugurés.

Ayant retrouvé ses qualités d'antan, l'alpage est à nouveau fonctionnel. Depuis, chaque année lors des Foulées du Sel début juillet, le berger venant du sud avec son troupeau de chèvres et de brebis prend possession de l'alpage pour plusieurs mois. Mais depuis 2020, les consorts de La Pendant ont pris la décision de donner priorité aux éleveurs de la vallée de Chamonix. Cela a été discuté assez longuement, mais nous avons obtenu gain de cause. Depuis il y a un troupeau de la vallée de Chamonix, d'un éleveur qui monte régulièrement et nous sommes très satisfaits des résultats obtenus.

**C. Duanoz :** à Charamillon, comme disait Michel, il y a eu une scission en 1685 entre les Montagnes de Balme et de Charamillon. Que s'est-il passé ? Je n'ai pas d'archives, pas d'écrits, rien là-dessus. Cela doit être lié à des histoires de famille ou des choses comme ça. La Montagne de Charamillon compte 221 hectares, il y avait quatre-vingt-onze fonds de vaches, on a transformé cela en 2002 en société de fait. Le nombre de fonds a doublé, on est passés en parts sociales donc on est cent quatre-vingt-deux parts pour soixante-quatre propriétaires.

En 1960, nous n'avions plus d'exploitants, de bergers là-haut, donc l'alpage est vite tombé en ruines. Des randonneurs arrachaient des enseignes pour allumer du feu la nuit dans les écuries. Nous nous sommes réunis en 1992, avec l'ancien maire de Chamonix, le président de la

Montagne de Blaitière, et moi-même, pour créer l'AFP<sup>7</sup> de Chamonix en 1990, qui nous permettait d'aller vers les recherches de subventions publiques, avec le précieux soutien de la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie, représentée par le sénateur Jean-Paul Amoudry à l'époque.

Depuis 1956, nous avons une convention de concession avec la Société des Remontées mécaniques, à l'époque la SETA<sup>8</sup>, qui a été reprise par la STMB<sup>9</sup>, mais sur cette base de convention de concession, cela nous a apporté des moyens financiers relativement importants puisqu'on touche 1,75% du chiffre d'affaires. En 2002, nous avons pris position en faveur du renouvellement de cette convention de concession. La Montagne de Balme a elle aussi été partie à cette nouvelle convention. Nous avons donc fait deux concessions différentes mais d'un même gabarit. Maintenant, tout le chiffre d'affaires des remontées mécaniques de Vallorcine et alentour est partagé. Nous partageons toujours la moitié de la part de 1,75% du chiffre d'affaires avec la Montagne de Balme. Cela nous rapporte 80000€ par an, ce n'est pas négligeable, et nous permet d'effectuer des travaux, d'entretenir et même de verser des dividendes à nos sociétaires. Voilà, et longue vie à nos Montagnes d'alpage.

**H. Buzzolini** : je suis le président des corts de Lognan. L'alpage de Lognan, représente un peu moins de 300 hectares, avec soixante-quinze fonds de vaches pour cinquante-cinq corts. Nous possédons aussi le refuge de Lognan, construit en 1905, qui est exploité par deux corts qui est aujourd'hui difficile d'accès à cause de l'incendie du téléphérique.

**J.L. Chamel** : la Montagne de la Flégère s'étend sur 530 hectares avec les Glières. Il n'y a pas beaucoup d'herbe, surtout des zones rocheuses. La Flégère est un alpage un peu différent des autres parce qu'il renvoie aux pistes de ski, au lac Blanc qui fait partie des Chéserys. Beaucoup de personnes passent par le chemin de la Flégère. Pour l'avenir de l'alpage, il y a un petit chalet en haut de la piste bleue que nous essayons de restaurer très difficilement parce que nous avons peu de moyens financiers. Le loyer d'à peu près dix mille euros par an permet de réaliser des travaux dans le petit chalet, il nous faudra des années pour les payer.

**G. Ravanel** : la Montagne des Chéserys est représentée sur la carte par la plus grosse parcelle hachurée en bleu. Ce territoire s'étend sur environ 700 hectares. Nous sommes les voisins de la Montagne de la Flégère, et sommes la seule montagne d'alpage de la vallée de Chamonix qui n'a pas de remontée mécanique. L'autre spécificité de notre territoire est qu'il est intégralement situé dans la réserve naturelle des Aiguilles Rouges.

**E. Thiolière** : en 2017, avec les alpages de la vallée, nous avons créé un événement à Chamonix, auquel tout le monde a participé à tous les niveaux, la commune, le musée... Et nous avions à l'époque créé cette petite brochure qui a le mérite de reprendre l'ensemble de ces alpages sous forme de « souvenir ». L'ensemble des Sept Montagnes représente sept cent soixante-dix-sept fonds de vache pour trois cent soixante-dix familles chamoniarades qui sont corts sur l'ensemble du territoire, ce qui représente un certain pourcentage de tous les habitants de cette vallée.

**J.-F. Joye** : nous ouvrons un temps d'échanges puis Claire Cachat va faire part de son point de vue en tant que gérante du Parc de Merlet et investie dans le milieu agricole.

---

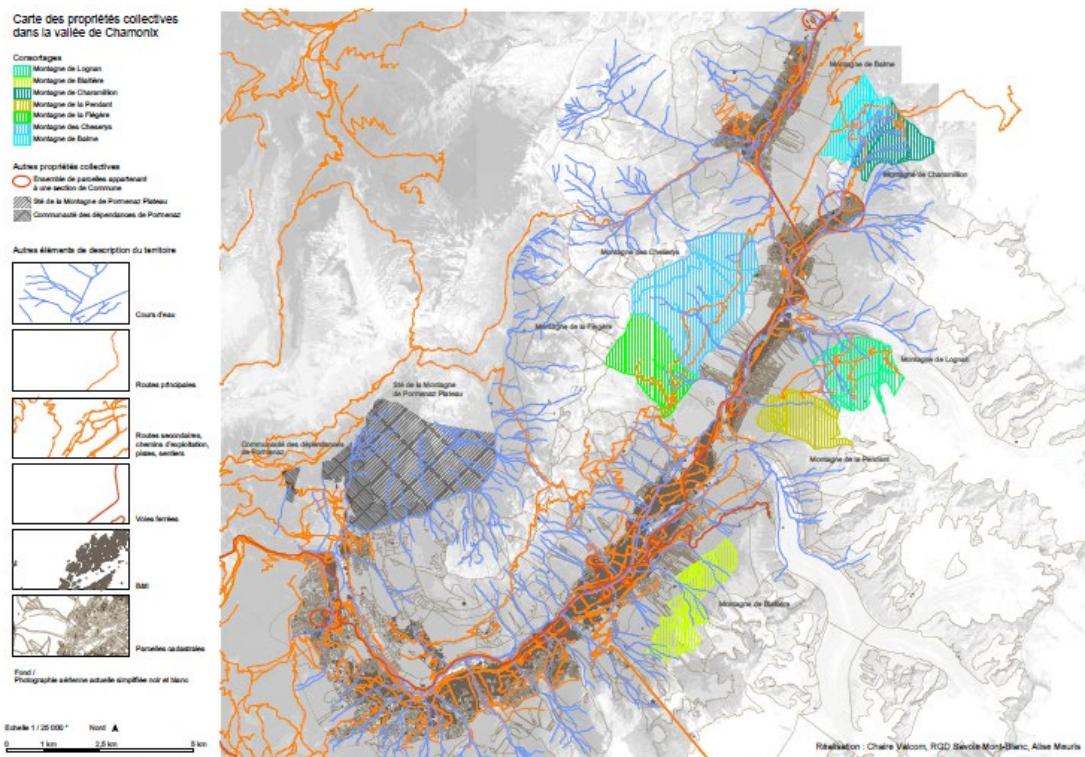
<sup>7</sup> Association foncière pastorale

<sup>8</sup> Société d'Equipment du Tour Argentière

<sup>9</sup> Société touristique du Mont-Blanc

## §4. Temps d'échange

**E. Thiolière :** en regardant cette carte qu'a réalisé la Chaire VALCOM (v. *infra*), on réalise que dans la vallée de Chamonix, tous les territoires qui sont au-dessus de l'altitude 1700-1800 mètres – au-dessus de la limite des arbres – on retrouve uniquement sur des alpages et des consortages, des propriétés privées, à l'exception du passage des glaciers, l'ensemble de ces territoires d'altitude est important pour tout le monde. Nous avons parlé des sentiers de randonnée, du tour du Mont-Blanc, mais on peut également évoquer les VVTistes, les parapentistes qui décollent de ces lieux, et tous les domaines skiables et tout ce que ça représente. Si tous ces alpages devaient se fermer pour des raisons naturelles, c'est-à-dire que la repousse des arbres, notamment dans la perspective d'un réchauffement climatique où la végétation gagne en altitude, la configuration n'est plus la même. Si un jour les alpages devaient mettre des barbelés partout, toutes ces activités touristiques seraient en difficulté parce que les gens ne pourraient plus passer. D'où l'intérêt pour la communauté de façon générale de nous respecter, de prendre conscience de notre présence. Nous avons tous le devoir de maintenir cet espace naturel dans un état le plus beau, le plus propre, parce que c'est aussi ce que nos touristes recherchent. Et on sait que le tourisme dans cette vallée comme dans les vallées voisines a un rôle central dans la dynamique du territoire.



**C. Cachat :** je suis Claire Cachat, je m'occupe du parc animalier de Merlet mais je suis ici présente pour représenter l'association Terres et Paysans du Mont-Blanc, cette association créée en 2014 regroupe les agriculteurs, majoritairement de la vallée de Chamonix, des amis, et toutes les personnes qui souhaitent nous soutenir en adhérant à notre association.

L'association a plusieurs raisons d'être, notamment le maintien de la production agricole dans la vallée de Chamonix. Un autre objectif poursuivi est de permettre de parler de nos problèmes communs et d'être représentés devant les élus et décideurs locaux pour défendre l'activité agricole dans la vallée. Il y a un volet social fort, de solidarité, en particulier par rapport à l'alpage de Blaitière. À l'époque, Pascal Payot a eu des soucis d'entente, de communication

avec la collectivité, ainsi que des difficultés financières. Il représentait un peu l'image d'une agriculture difficile à vivre dans la vallée, nous nous sommes dit qu'il fallait que nous nous montrions plus solidaires.

Nous menons différentes actions, comme des journées de défrichage pour rouvrir la forêt qui a gagné pour libérer des prairies. Je rebondis pour remercier Eric et Julia de m'avoir invité, parce que je suis femme d'agriculteur, et que là nous parlons d'alpages. Historiquement, les alpages sont destinés aux agriculteurs, pourtant il n'y en a pas dans la salle aujourd'hui et je trouve ça dommage.

Je vais vous parler du fond de vallée. Nous parlons beaucoup des alpages, ils font rêver, nous évoquent l'image de la vache, du fromage fabriqué sur place. En effet ce sont de belles images, et la vallée de Chamonix touristiquement en a besoin. Cependant, la réalité est autre, parce qu'une vache, l'hiver, est dans une étable et elle mange. Pour nourrir nos vaches et moutons, il nous faut du foin. On le trouve et le fabrique avec un tracteur. Où passe-t-on avec un tracteur dans la vallée pour faire du foin ? Il n'y a pas beaucoup de terrains. L'objectif de notre association est aussi de montrer aux élus, aux responsables les difficultés liées à notre activité en zone de montagne, et notre lutte est vraiment foncière ; préserver les terres qui sont en bas. Parce que si on veut préserver des terres en haut en alpage, il faut préserver des terres en bas. Selon nous c'est ce qui est essentiel à la vie rurale chamoniarde.

**E. Thiolière** : pour illustrer par un exemple très concret, les agriculteurs font le foin sur un terrain qui est actuellement la vision de promoteurs. On ne se laisse pas faire, on est au deuxième procès.

**C. Cachat** : nous évoquions ce matin le manque de reconnaissance de ces biens communs, comme si l'Etat voulait déposséder les communautés. Je pense qu'au départ il y a une vraie scission entre le monde rural et le monde citadin. Il n'y a quasiment plus d'agriculteurs en France et tous ces biens communs qui sont historiquement agricoles. Plus personne n'est présent pour s'en occuper et les gérer, donc forcément ce sont les communes qui vont gérer ça par défaut parce qu'il n'y a plus ces forces vives pour gérer le bien commun agricole.

Pour en revenir à la vallée, je pense que les consorts ont subsisté jusqu'à aujourd'hui grâce aux remontées mécaniques. Financièrement, le fonds de vache est un peu rémunératrice, et c'est ce qui a permis de faire vivre ces consortages dans la vallée. On comprend que là où il n'y a pas d'argent, les alpages sont abandonnés parce que personne ne s'en occupe.

**E. Thiolière** : sur la Montagne de Blaitière, nous avons sur notre terrain une remontée mécanique qui s'appelle l'Aiguille du Midi, qui génère un joli chiffre d'affaires j'imagine dans l'année. Pour autant, nous n'avons aucun centime de la Compagnie du Mont-Blanc et des remontées mécaniques pour la simple raison que nous avons été à l'époque expropriés des emplacements de la gare et des différents pylônes. Cela a fait l'objet d'un long procès. Nous ne percevons aucun argent par ce biais-là. D'où la difficulté que j'aimerais souligner de faire des travaux et de faire perdurer tout cela.

Un autre point à mettre en valeur est que nous avons été expropriés. Ce qui signifie que nous sommes propriétaires puisqu'on ne peut pas exproprier quelqu'un qui n'est pas propriétaire. Donc s'il y avait encore des velléités de dire que ces consortages n'étaient que « du vent », et bien non, nous sommes propriétaires du sol comme les Chéserys peuvent aussi l'attester sur d'autres cas.

Donc les remontées mécaniques n'ont pas été la seule raison de survie, c'est aussi la volonté, l'énergie, le temps des consorts et l'opiniâtreté au fil du temps et j'espère que ça perdurera.

**C. Duanoz** : je souhaite indiquer qu'il y a eu de nombreuses naissances au Parc de Merlet, des bouquetins et chevreuils surtout. Je signale que grâce au concours de l'AFP et la Société d'Economie Alpestre, on fait venir un troupeau de mille brebis sur l'été. Maintenant c'est un troupeau de Chamonix qui vient paître, on a arrêté de faire venir des troupeaux du sud de la Camargue. Avec la Société d'Economie Alpestre, nous avons créé une manifestation sympathique : la fête de la transhumance. Parce que le troupeau monte un mois sur le bas du tour du Mont-Blanc, sur les communaux entre les propriétés privées et les montagnes d'alpage. Donc là on a un troupeau de mille brebis qui monte ensuite sur l'alpage de la Flégère. La fête aura lieu le 19 juillet, avec un accompagnement du troupeau puis des animations et la présence de la Société d'Economie Alpestre, de producteurs locaux, des musiciens.

**E. Thiolière** : nous avons également des manifestations locales de ce type à la Montagne de Blaitière samedi prochain. Le troupeau arrive de nuit, vers quatre heures du matin, la montée se fait à partir de huit heures trente. Il s'agit là aussi d'une activité locale, ouverte à tout le monde et organisée par les animateurs de la communauté de communes de la vallée. Cette occasion nous permet d'expliquer à tous les gens qui veulent se joindre à nous comment fonctionne la Montagne de Blaitière mais aussi comment travaillent les bergers au jour le jour. Cela représente plutôt une grande découverte pour la majorité des gens qui apprennent ce qu'est le métier d'agriculteur, au quotidien, avec des longues journées. Ils ont tout notre respect c'est certain.

**Intervenant** : je voudrais réagir tant que Christian est là. En vous voyant tous là, je me fais la remarque que je me suis faite très souvent depuis trente ans, depuis que je suis au comité de la Montagne de Charamillon. Dans ces Montagnes, bien-sûr il y a l'aspect collectif, mais cela repose toujours sur une personne ou deux qui les tiennent à bout de bras ; à Charamillon c'est Christian. Il a dit « on » parce qu'il est modeste, mais avant lui c'était son père. Et je suis sûr que pour les autres que je ne connais pas, il y a toujours une personne ou un petit groupe qui fait tourner la machine. Ce n'était pas une question, plus un hommage. Mais cela soulève aussi la question de la continuité pour la suite.

**E. Thiolière** : cette remarque est tout à fait judicieuse que je peux confirmer ! Nous sommes un petit comité de huit personnes à la Montagne Blaitière et effectivement, ce comité travaille beaucoup pour faire avancer les choses. Nous avons une assemblée générale comme toute Montagne, ce qui est aussi l'occasion de se rencontrer, de prendre des décisions, de faire des comptes-rendus sur ce qui s'est passé l'année précédente et de fixer des objectifs pour l'année suivante, c'est important. Mais effectivement, un de nos consorts m'a fait une remarque intéressante. Il m'a dit « Tu sais, je suis bénévole au club des sports, et on note les heures que l'on fait, pour le savoir et montrer notre travail ». Je trouve que cette idée est intéressante, nous avons nous aussi commencé à le faire : j'ai peur parce que j'ai fait cent cinquante heures en deux mois, ce qui correspond à un mi-temps salarié. Donc la remarque est tout à fait judicieuse et je suis sûr que plein d'autres Montagnes, plein d'autres personnes sont investies en tant que trésorier, président ou membre et font tout ce travail. Ça pose un problème, qu'on a tous je pense, pour l'avenir puisqu'on ne rajeunit pas. Et donc il nous faut des jeunes et qu'on essaye de motiver à nous rejoindre et à faire perdurer tout cela.

**Intervenant** : j'ai plusieurs « casquettes ». J'ai entendu beaucoup de choses intéressantes aujourd'hui. Oui les consorts sont propriétaires de leurs propriétés, ce qui résulte d'un droit d'usage ancestral. Le problème est qu'aujourd'hui il y a des actes ; civils, des transmissions des parts, des conventions avec des locataires et qu'on est obligé de rentrer dans des statuts

modernes. Pour la Montagne de Blaitière en tous cas, nous sommes une indivision. Actuellement, nous rencontrons une vraie difficulté pour avoir des statuts qui nous permettent de fixer les règles de fonctionnement, de transmission. On ne sait pas du tout quelle est la structure qui conviendrait le mieux. Je pense que les consorts gèrent de manière beaucoup plus intéressante leur montagne que la collectivité ne le ferait, et cela représente une richesse pour la commune. Mais il y a de vraies difficultés de vivre ensemble, il y a des conventions d'usage. La propriété, qui n'est pas remise en question, était une propriété agricole au départ pour les alpages. En montagne ce n'est pas la même chose, il y a de la faune, de la flore que les gens viennent la contempler, d'autres la chasser. Il y a des sentiers entretenus par les collectivités depuis longtemps, donc ce qui est très important est qu'on vive socialement ensemble d'une bonne manière.

**E. Thiolière** : oui, Jean-Michel qui a une très forte histoire au sein de la montagne de Blaitière par son papa, qui a écrit deux livres fantastiques sur l'histoire des Montagnes. Et sa sœur qui est aussi encore très investie dans notre Montagne.

**Intervenant** : merci à tous. Vous, vous êtes chez vous, cela vous semble normal, mais je crois qu'éclairé par les différentes interventions on arrive à sentir quel est cet objet, et peut être le manque de reconnaissance. Je voulais vous interroger sur ce point. Il me semble, si j'ai bien compris, que l'ensemble des montagnes aujourd'hui s'est trouvé un statut juridique de reconnaissance, soit par l'association, soit la société, pour pouvoir prétendre à des subventions, pour prétendre à des relations avec les collectivités. Y a-t-il une des Montagnes qui n'a pas créé de statut juridique moderne et qui arrive à s'en sortir ?

Ma deuxième question porte sur la transmission ; vous avez tous évoqué le nombre de fonds de vache, le nombre de consorts. Dans la logique de transmission, n'y a pas un risque de dilution, d'éclatement, dans le consortage ? Comment cette transmission patrimoniale est-elle gérée dans la durée ?

**G. Ravanel** : la partie transmission représente une de nos grandes difficultés. Effectivement, des règles claires ne sont pas établies, des statuts ou un savoir vivre ensemble, si l'on n'exprime pas clairement et régulièrement dans nos assemblées générales quelles sont les règles qu'on souhaiterait mettre en place pour que la société de consorts perdure dans le temps, l'on risque de se retrouver en quelques générations noyés par le nombre de personnes que cela pourrait concerner. Dans un temps où il y aurait eu dix personnes il y a deux cents ans, aujourd'hui si ces personnes n'avaient pas été structurées grâce à un règlement intérieur, elles pourraient se retrouver à être cinq cent, huit cent, par le jeu des filiations.

Je ne connais pas le mode de fonctionnement interne des Sept Montagnes. Mais pour bien en connaître deux d'entre elles, la règle est claire, on l'a même durcie au fil des années pour le bien de tous. Par exemple, sur la Montagne de Lognan, nous avons créé un règlement interne ; seule une personne au sein de la famille pourra bénéficier du fonds de vache. Si monsieur X est propriétaire d'un fonds de vache et qu'il a quatre enfants, il devra choisir lequel ou laquelle des quatre aura le droit de jouissance de ce fonds de vache. Il ne peut plus, comme cela a été le cas dans le passé, être partagé en quatre. Sur la Montagne de Lognan, un long travail a été entrepris depuis vingt ans pour essayer de remembrer des fonds qui avaient été morcelés, et je remercie les notaires qui nous ont aidé. Nous avions des fonds avec des huitièmes, des quarts, des demi-parts.

La seule manière de pouvoir faire perdurer les consortages dans le temps selon moi est ce travail indispensable pour chacune des Montagnes. Je suis persuadé qu'il en va de même pour beaucoup d'autres biens de propriété collective, il faut savoir qui l'on est pour pouvoir agir.

Nous ne pouvons pas laisser le temps indéfiniment morceler les parts au risque que les partages deviennent illisibles et qu'on ne sache plus qui en est propriétaire. Ceci est d'autant plus prégnant dans une vallée où le foncier est devenu extrêmement cher, il est difficile pour les jeunes générations – il leur sera peut-être même à terme impossible – de rester. Comment faire pour être certain que les fonds de vache perdurent avec des propriétaires identifiés ? Face à cette problématique compliquée, nous avons eu la chance de rencontrer les membres de la Chaire Valcom.

À terme, j'aimerais que les notaires de France, puissent avoir accès à de l'information sur le sujet. De manière très régulière, plusieurs fois par an, des notaires m'appellent et qui me demandent « Je suis face à une succession, je vois une ligne où il est indiqué qu'il y a un fonds de vache, je n'ai aucune idée de ce que c'est, ou de comment je dois l'écrire ? C'est marqué part, numéro... ». Ils sont noyés dans quelque chose qu'ils ne connaissent pas, et ce n'est pas leur faute. Nous sommes demandeur de pouvoir être aidés, assistés sur cette partie-là.

Au sujet des statuts juridiques, je pense que chaque montagne pourra répondre de manière plus précise individuellement. De manière générale, si on ne suit pas la ligne qu'on souhaiterait – être reconnus pour ce que l'on était avant que l'Etat français ne s'en empare – nous n'avons pas d'autre choix que d'avoir une existence juridique en cas de nécessité à être reconnus comme une indivision. Bernard Landot l'a rappelé tout à l'heure, la montagne des Chéserys, nous sommes depuis 1937 structurés en société civile immobilière, la même année a été construit le refuge du lac Blanc. Puis revalidé en 1962, nous avons beaucoup d'écrits. À ce moment-là nos anciens se sont structurés en société civile, ils ont été guidés dans les démarches. Mais cela amène, comme Bernard Landot l'a rappelé tout à l'heure, un certain nombre de problèmes, notamment celui de pouvoir agir de manière commerciale. En complément de la SCI, nous avons créé une SAS pour faire du commerce. Au fur-et-à-mesure que les couches sont multipliées de cette manière, ce que l'on léguera à nos enfants est un « sac de noeuds », pas facile à appréhender d'autant plus que nous consacrons notre temps libre au consortage sans que cela ne soit notre travail.

Nous gérons cela au mieux, en petits groupes. Je reviens sur ce que disait Claire ; nous rencontrons une difficulté qui est celle d'être passé d'un mode de vie où l'agriculture était vraiment la vie à part entière. La vie au quotidien, les alpages et les consorts étaient une seule chose pendant des siècles, et puis de manière assez rapide finalement – le tourisme n'a pas été si rapide – au lendemain de la seconde guerre mondiale, une société exclusivement agricole a mué en une société qui vit plutôt du tourisme. Selon les montagnes, les comités sont plus ou moins disponibles, dynamiques, et nous savons qu'un enjeu extrêmement important est l'intergénérationnel ; comment motiver les plus jeunes générations pour leur dire « Écoutez tout ceci est intéressant, venez avec nous ! ».

**Intervenant** : premièrement, au niveau des Montagnes, vous n'êtes pas reconnus au bureau des hypothèques, je ne sais pas si vous le savez. Lorsque vous êtes propriétaire d'une maison, ou d'une voiture, la carte grise est renseignée aux hypothèques. Le problème que j'ai pu rencontrer, est qu'un notaire extérieur a mis toute la Montagne au nom du défunt. Ce qui voulait dire, si on appliquait strictement les hypothèques, que c'était ce défunt et ses héritiers qui étaient propriétaires de la Montagne...

Deuxièmement, on n'a pas de « boule de cristal » ; quand vous allez voir votre notaire, il faut lui dire que vous détenez des fonds de vache. Parce que le problème qu'on a, est d'être en incapacité de savoir si vous êtes propriétaire de fonds de vache ou non. Lorsque vous êtes propriétaire d'un bien immobilier, on demande au bureau des hypothèques le relevé de propriété de Chamonix, en consultant les hypothèques de Bonneville, et on sait que vous êtes propriétaire

de tel ou tel bien. Un fonds de vache c'est une part, une indivision qui n'est pas publiée au bureau des hypothèques. La dernière fois, j'avais soixante-dix indivisaires pour des fonds de vache car ils ont été scindés pendant des années. Quand vous avez une succession ou une donation, il faut en informer le notaire et lui communiquer le numéro du fonds, ce qui permet de procéder au partage le cas échéant. Il arrive souvent qu'il y ait un fonds de vache que tous les enfants ne souhaitent pas reprendre. Une des difficultés réside dans le fait que les fonds de vache ont été perdus. En l'absence d'écrits, il faut rechercher les actes des générations en arrière, reprendre étape par étape. C'était avec vous, vous rappelez-vous ce « bazar » ? Ah mais oui c'est vous qui aviez signé, quand nous étions soixante-dix ou je ne sais pas. Donc vous voyez ce que je veux dire ? Donc essayez de le dire au notaire. Parce que ça se perd de génération en génération. Là nous étions remontés je crois aux arrière-grands-parents, pour une personne !

**Intervenant** : je crois que ces trois propos un petit peu en triangle vont presque servir de conclusion à cette matinée. En ce sens qu'on a, je pense, tous le même problème. Nous sommes tous dans la recherche de solutions qui passe par un travail phénoménal de bien identifier, d'avoir si possible des actes notariés qui remontent à des générations antérieures. Dans tous nos statuts, nous avons cette phrase qui précise que la part est indivisible.

À partir de là, ce n'est pas notre problème de choisir quelle personne dans la famille va être le mandataire, il s'agit d'un problème à résoudre au sein de la famille ; ils font comme ils veulent, se donnent des compensations financières s'ils le veulent. Ce qu'on vit aussi, c'est que nous avons ici un notaire qui est au fait des choses, mais comme Guillaume l'a mentionné, un notaire qui m'appelle de Marseille, de Paris ou de Brest, « Qu'est-ce qu'un fonds de vache ? ». Peut-être faudrait-il que l'on puisse dire « Nous sommes une part de société, une part d'association, c'est indivisible ». Que vaut alors un fonds de vache ? Ça ne vaut rien, ça vaut le droit de venir faire des corvées, allez, venez avec nous ! On a le droit de faire la corvée, on a le droit de faire des choses comme ça, et en fait ça vaut tout, cale renvoie à notre patrimoine, à notre vallée, c'est notre cœur, ce sont nos parents, donc ça vaut tout l'or du monde. Le silence des montagnes, la beauté des alpages, ça vaut tout ! Mais ça ne vaut rien. Il a quand même fallu mettre un chiffre face à ça. Au hasard, on est plus ou moins arrivés à des parts à huit cents euros, mais qu'est-ce que ça vaut ? Tout et rien !

**E. Thiolière** : vous avez presque anticipé sur ce que je voulais dire. Les fonds de vache sont apparus plus tardivement que le mécanisme d'usage collectif du sol. Au moment où la société se transformait, au moment où l'optimum démographique était la norme aux XVII<sup>ème</sup> ou XVIII<sup>ème</sup> siècles et qu'il fallait réguler ces usages. Là on touche du doigt ce qu'on évoquait tout à l'heure, la pression des pouvoirs publics, de l'administration notamment fiscale sur l'évolution de ces mécanismes, mais c'est la pression culturelle et sociale « tout court ». Parce que vous venez de le rappeler, aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles quand l'institution du fonds de vache apparaît, elle est familiale, et il n'est pas question de la diviser. Seulement quand la société du Code civil se met en place et l'individualisme dont nous parlions tout à l'heure, ce n'est pas un gros mot mais un constat historique ; on a admis que le fonds de vache pouvait être divisé jusqu'à des situations ubuesques. Donc il faut, je pense, revenir à une logique proche de celle de la création de ces institutions-là.

## Conclusion de la matinée

**J.-F. Joye** : les systèmes de transmission des droits dans les communs sont différents. Ici, la transmission est héréditaire. Dans les sections de commune la transmission se fait par le biais

d'un autre mécanisme qui repose sur le lieu de résidence. Si vous déménagez, vous perdez les droits ; si vous habitez dans le hameau, les droits et l'implication sont renouvelés.

L'hérité se justifiait à une époque où les gens ne déménageaient pas. Les familles étaient là, et le fait de transmettre de famille en famille revenait comme aujourd'hui au système des sections qui permettent de céder les droits aux personnes qui habitaient localement. Il se trouve qu'avec la société moderne, il y a eu des changements. Les gens héritent alors de droits, de fonds de vache ou autres, et peuvent habiter ailleurs. Il en va du même principe pour les bourgeois à Saint-Gingolph. Je crois qu'on peut aussi mener une réflexion sur la manière de faire évoluer la transmission des droits. Qui décidera de cette évolution dans un cas où l'on est régis uniquement par un droit coutumier et usager ? Ce n'est pas l'Etat, c'est vous. Je sais que les bourgeois – au sens d'habitants du bourg – à Saint-Gingolph, réfléchissent aussi à des mécanismes encore plus inclusifs pour que les personnes en capacité de jouir des droits soient aussi les plus en capacité de s'impliquer localement.

Il est ici question des indivisions forcées, qui ne sont pas les indivisions de la propriété individuelle. Nous parlions plus tôt de cette complexité ; ce n'est pas la propriété collective qui est en elle-même complexe, c'est la propriété « tout court ». Lorsque l'on étudie l'indivision en termes de propriété individuelle dans les familles, la situation est tout aussi complexe quand il y a plusieurs enfants qui héritent de biens. Et ensuite comment fait-on ? Les conflits sont les mêmes ; ce n'est pas la propriété collective qui est source de tensions, c'est l'essence même de la relation humaine qui fait que parfois on ne s'entend pas.

Pour répondre aux propos de maître Petulla, dans les facultés de droit, enseigne-t-on en droit des biens tout ce qu'on évoque ce matin ? Non, d'où le travail de la Chaire et en faculté de droit, de réinscrire ces problématiques dans nos cours, former les jeunes, pas uniquement les notaires mais aussi les magistrats, les avocats, toutes les professions juridiques. Les former à ce qui est toujours là, mais qui a été évacué des enseignements parce qu'on travaille d'abord la propriété individuelle. Cette culture des communs a été effacée, étiolée. Puisqu'il y a une résurgence de l'intérêt pour ces systèmes, il faut l'accompagner d'une augmentation collective des connaissances pour qu'on ait une conscience des communs

### **Séquence 3. Demain – Compter sur et avec les consortages : des propriétaires collectifs responsables**

**D. Bodinier** (animateur : association NextPlanning) : nous avons eu ce matin un temps qui selon moi était exceptionnel, ce moment où les représentants des Sept Montagnes, des universitaires, les membres de l'assemblée se réunissent pour dialoguer. Pour moi, cela traduit déjà une façon de participer à la transmission. Ce matin a été consacré principalement à regarder « hier », regarder également les consortages dans une problématique plus large des propriétés collectives.

Cet après-midi, nous allons de regarder « demain ». Ce n'est jamais évident de se projeter, parce que l'on ne sait pas de quoi demain sera fait, en particulier dans un contexte où nos sociétés sont en plein bouleversement, avec des enjeux sociaux mais également environnementaux, les Alpes sont extrêmement impactées sur ce point, la partie la plus visible étant les glaciers. Tout cela entraîne un certain nombre de problématiques qui peuvent nous mener à prendre mieux en compte les problématiques liées à la biodiversité, liées à la gestion et à la prévention des risques pour déceler l'ensemble des mutations sociales, et économiques entre autres. L'industrie du tourisme risque de muter et d'être impactée par les enjeux du changement climatique, nous menant à envisager d'autres choix qui seront faits collectivement. Cet après-midi sera articulé en deux temps ; Eric Thiolière va présenter la manière dont il perçoit les consorts en tant que partenaires des politiques publiques pour dessiner l'avenir du territoire. Ensuite, Guillaume Ravanel nous parlera de solutions envisageables pour répondre aux problématiques liées à l'habitat et à la maîtrise foncière. Nous aborderons enfin ces thèmes avec Gretchen Walters et Adriano Consol.

**E. Thiolière** : au sujet du changement climatique, effectivement nous le vivons aussi et en percevons les effets. Par exemple la végétation remonte en altitude ; à un niveau de notre alpage, nous avons constaté au printemps que l'alpage se repeuplait de petits mélèzes qui n'étaient pas là avant. C'est très joli, mais notre but, est de garder les espaces d'alpage en herbe, avec une forêt que l'on doit en quelque sorte sacrifier, comme l'ont fait les anciens en coupant volontairement les grands arbres. Nous n'avons pas les moyens humains d'aller abattre des arbres pour gagner quelques hectares, mais à minima, nous pouvons lutter contre cette population de jeunes pousses. Nous sommes situés en altitude, dans des secteurs où il fait frais. Nous remarquons que pour l'avenir, nous avons vraiment une carte à jouer sur l'ensemble des alpages en Savoie, en Haute Savoie, partout. À partir du moment où l'on est en altitude, on voit que des troupeaux du sud, dans les environs de Bourg-de-Provence par exemple, n'ont plus rien à manger à partir de début juillet parce qu'ils ont déjà eu des températures de trente ou quarante degrés, alors que nous, en alpage, avons encore de l'herbe fraîche, verte, nourrissante. Cela constitue un atout important pour les éleveurs ou les bergers, parfois les deux. Pour illustrer par un exemple, lorsqu'un troupeau est venu à La Pendant, il est arrivé en transhumance moderne avec deux semi-remorques. Quand il est reparti, il fallait trois semi-remorques parce que les animaux avaient pris du poids, avaient passé un bel été et avaient donc grandi et grossi. Cela révèle toute la valeur de l'herbe d'altitude et de montagne.

Voici un autre exemple un petit peu plus modéré ; entre le versant sud et le versant nord de la vallée de Chamonix, c'est le versant sud qui est le plus ensoleillé. Un troupeau avait dû quitter l'alpage, transhumer localement à la mi-août, de mémoire, parce que la nourriture se faisait rare et il était nécessaire de repasser sur le versant nord ou à mi-chemin pour retrouver de l'herbe jusqu'en fin d'estive. Ce phénomène a déjà lieu depuis quelques années, ce que nous avons vécu. Nous nous interrogeons pour l'avenir, quand il pleut pendant un mois au mois de mai.

Ces illustrations sont des exemples, des impressions, mais on peut aussi se pencher sur des études, c'est ce qui se passe notamment sur l'alpage de Blaitière où nous avons une association locale, le CREA, le Centre de recherche des écosystèmes d'altitude qui est bien ancré à Chamonix, avec toute une équipe de scientifiques locaux et qui viennent d'un peu partout sous forme de stages d'étudiants. La Montagne de Blaitière a plusieurs placettes des rectangles de trente mètres par trente mètres où la végétation, la microfaune, voire le sous-sol, sont étudiés tous les cinq ans. Cela permet d'opérer un suivi et de faire une projection sur l'avenir. Il n'y a pas de secret, la végétation gagne en altitude en fonction du réchauffement. Ce territoire de recherche est mis à disposition gracieusement bien évidemment, pour le CREA. Il y a quelques jours, une présentation nous a informé sur ce que les chercheurs en retirent. Donc c'est très scientifique, il faut lire entre les lignes pour tout comprendre et ce n'est pas évident. Mais effectivement, pour ces gens qui sont au fait des choses, c'est très important et nous sommes très fiers de pouvoir leur offrir ce territoire vierge pour leurs études.

Dans la même lignée, une étude sismique a été réalisée il y a quelques années. Toute une équipe suisse est venue et a posé un capteur sismique soi-disant pour l'été, de façon à mesurer ce qui se passait au sein du massif du Mont-Blanc. Ils avaient donc un capteur en France, chez nous à Blaitière, en Suisse et en Italie pour faire une triangulation autour du massif, notamment autour de L'aiguille Verte. Le suivi s'est révélé très positif puisque les relevés ont été poursuivis l'hiver suivant et l'été encore après. En tout ils sont restés un an et demi. Là encore, ce sont des scientifiques qui réalisent des études. Ils ont eu la gentillesse de nous communiquer les résultats absolument incompréhensibles mais c'est très sympathique de leur part. J'espère qu'eux en ont tiré toutes les conclusions qu'ils en attendaient. Ce sont des exemples qui montrent que nos territoires peuvent aussi faire partie de quelque chose qui est scientifique, et qui pourra permettre, au vu de ces éléments mieux appréhender l'avenir.

D'un point de vue un peu plus humain, les alpages représentent des espaces, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec Joëlle qui a écrit ce magnifique livre sur les alpages. Il y a l'espace que l'on vit, c'est-à-dire la place, la place que l'on a autour de nous. Une fois de plus, quand on sort du niveau de la forêt, on a tout cet espace, toute cette vision sur le massif du Mont-Blanc, pour ne citer que lui. Et c'est cet espace que les gens, que les touristes, que les randonneurs veulent voir et dont nous avons l'intérêt et le devoir de conserver et de faire vivre.

Cet espace, hélas, beaucoup de gens croient qu'il appartient à tout le monde et on oublie derrière que ce sont des propriétés privées. Et nous, Montagnes de façon générale, sommes très heureux de mettre à disposition de nos touristes toute cette beauté, à tous nos locaux. Peu importe, mais, on demande simplement un respect ; le respect des lieux, de la plus simple des politesses, de laisser les endroits où l'on passe propres, de passer sans déranger, des choses aussi simples que ça. À un niveau un peu plus important, un respect des alpages en tant que tels ; les pâtures, le travail des bergers. L'été 2023, sur la Montagne de Blaitière, nous avons été un peu échaudés voire franchement agacés quand est arrivée la fin de l'été. Ce n'est pas grave, mais ce sont des choses qui irritantes et ont toujours le même fondement ; ce manque de connaissance, voire de respect et de prise de conscience.

En montagne, il n'est pas possible de faire ce que l'on veut, quand on veut, où on veut, parce que qu'il y a des propriétés privées. Le berger m'appelle à huit heures du matin et me dit "Es-tu au courant de ces trois cent cinquante coureurs qui viennent de traverser mon troupeau ?", je lui réponds "Non". C'était une des courses de l'Ultra-trail du Mont-Blanc qui venait de passer à l'alpage. Nous ne sommes pas contre, mais la moindre des choses serait de nous prévenir pour que nous puissions mettre en place une organisation ; mettre des filets, déplacer les brebis et les

chiens, pour laisser passer les traileurs. En une demi-heure les coureurs passent et puis c'est fini. Mais voilà le premier point d'irritation.

Ensuite, les remontées mécaniques ont changé leur câble, il faut absolument le faire, donc cet entretien est indispensable. Nous avons fermé tous les sentiers d'accès au refuge pour des raisons de sécurité. Mais nous avons découvert ces travaux en venant planter un panneau devant le refuge la veille au soir, alors que le refuge était potentiellement plein. Comment les randonneurs peuvent-ils accéder au refuge sur des sentiers fermés ? Là encore, nous pouvons nous organiser mais nous devons être informés à l'avance.

Une autre fois, nous avons eu des mâts, des grands mâts de cinq mètres de haut avec des bandes jaune-fluo et rouges, on ne pouvait pas les rater. Il y en a un qui est à vingt mètres d'un sentier. Nous avons découvert ce grand mât qui poussait là, au milieu de la montagne. En fait, c'était la communauté de communes qui faisait des études sur l'enneigement. Encore une fois, nous sommes tout à fait intéressés de savoir que la neige peut déclencher des avalanches et menacer la population de la vallée. La Compagnie des Guides qui avait été mandatée pour réaliser le travail est venue mettre ses poteaux là, au milieu. Là encore, nous ne sommes pas contre, mais nous voulons être informés, consultés en amont, signer une convention le cas échéant, pour procéder à ces installations aux périodes où les sentiers sont les moins fréquentés.

Enfin, dernier petit point, je me balade sur la Montagne et je découvre un socle en béton. Personne ne sait à quoi il va servir. Il y avait déjà eu une tentative de petite station météo avec une éolienne qui n'a pas survécu parce que la force du vent a eu raison d'elle. Mais si ça devait être le cas, de la pérenniser pour faire des études ou pour avoir une station météo qui pourrait être intéressante, notamment pour les déclenchements d'avalanche sur le tunnel du Mont-Blanc qui se trouve juste en dessous, ça s'entend. Vous viendrait-il l'idée d'aller construire un bloc de béton d'un mètre cube, là, chez le voisin, sans lui poser la question ?

Ces points sont désagréables, mais cela révèle à quel point nous sommes méconnus, pas reconnus, voire pas respectés et pas pris en compte. À l'inverse, j'ai deux trois exemples où effectivement des gens ont voulu faire un petit bout de film ou dire « on a appris que vous étiez les propriétaires, est-ce que ça vous dérange si on met une structure en bois pendant vingt-quatre heures, on fait notre petit de film ? ». Bien évidemment non, mais c'est ce genre de choses-là. Sur la Montagne de Blaitière, un décollage de parapente a été aménagé par le biais d'une convention avec la fédération, donc tout est clair et ils font le travail de l'entretenir. Nous leur mettons à disposition lorsqu'on a des journées de corvées parce qu'on a chaque année, un ou deux parapentistes qui sont disponibles ces jours-là, et qui viennent nous donner un coup de main. C'est donnant-donnant. Ce matin, nous avons rapidement évoqué le « don-pour-don », c'est un peu ce fonctionnement ancestral que met en place, que l'on retrouve et que l'on aime, que l'on a envie de connaître. Nous sommes au-delà d'une démarche de valeurs, nous ne cherchons pas de l'argent, nous ne cherchons pas à louer ou à faire quoi que ce soit de ce terrain-là. Il s'agit uniquement de bonne volonté dont nous faisons preuve. Attention, parce que, si nous continuons à nous sentir agressés, poussés par le fait que les gens ne tiennent pas compte de notre présence ou nous manquent de respect, nous risquons d'y venir.

Un autre aspect du changement climatique qui est essentiel, est l'eau ; il n'y a pas de vie sans eau. Chacune des Montagnes est confrontée à cette problématique. À la Flégère, à La Pendant il y a encore un projet en cours, nous également pour 2025. L'accès à l'eau est essentiel pour la vie des bergers, la vie des Hommes qui vont être là quelques mois, mais encore plus pour les animaux qui en consomment beaucoup, pour toute la fabrication de fromage qui aussi

consomme énormément d'eau pour le nettoyage de toutes les sales et de tous les ustensiles. Cette gestion de l'eau est capitale et pour l'instant relativement possible parce que l'on a encore des hivers qui nous fournissent de la neige, qui fond doucement et qui alimente les sources et les captages. Cependant, nous avons tous eu besoin d'améliorer nos réserves d'eau. Si les captages sont à peu près identiques, il nous faut quand même des réserves qui puissent pérenniser les réserves durant la saison, soit avant, soit après, lorsqu'il y a risque que les captages soient à sec et que pour autant qu'il y ait encore du temps d'estive à terminer. Nous nous sommes tous plus ou moins attelés à la gestion de l'eau, et mais cela restera un point très délicat et sur lequel nous n'avons que très peu de leviers. La nature fera un peu ce qu'elle veut et nous aurons à nous adapter assez vite et anticiper ces problèmes-là.

La biodiversité, était un des sujets qui avait été mentionné. J'en ai parlé tout à l'heure en évoquant les études que mène le CREA. Plusieurs alpages sont concernés dans la vallée de Chamonix ; Técleurai et Pormenaz qui ne font pas partie de l'Association. Ces deux alpages ne sont plus en activité puisqu'à Técleurai, les alpagistes ne sont plus présents et les consorts mal identifiés. Et puis sur l'orga c'est une propriété communale, néanmoins les études se poursuivent sur ces différents alpages et bien au-delà puisqu'il y en a aussi dans le massif de Belledonne et en Maurienne. Donc ces études qui sont faites fournissent des indicateurs pour l'avenir, non pas sur la vallée de Chamonix uniquement, mais sur la Savoie et la Haute Savoie.

**Mme M. Lamouille-Hébert (FNE) :** je travaille à France Nature Environnement Haute-Savoie, je vous remercie de nous avoir invité pour cette journée très riche ; de l'extérieur, nous entendons parler du thème des consorts sans vraiment comprendre ce en quoi cela consiste. Je travaille sur le versant sud de la vallée, donc sur la partie de Vallorcine, les Chéserys, Flégère et Pormenaz où je réalise un suivi des mares d'altitude. Le lien avec les questions de l'eau et du changement climatique est évident. Je me rends compte aujourd'hui que j'ai mis en place des sondes de température sur des parcelles qui vous appartiennent. Ce ne sont pas de grands mets, mais il n'empêche que j'ai placé ces outils de mesure sans vous en informer. Nous pourrions ensuite co-construire des actions qui permettront d'obtenir des financements, de vous donner accès à des subventions pour mener des actions collectives. Comment peut-on vous contacter en tant que personne « extérieure » ?

Je suis sur la fin de la première phase du travail de compréhension du fonctionnement des effets du changement climatique sur les plantes, les libellules et les amphibiens des mares d'altitude, dont j'aimerais vous partager une restitution. Par la suite, l'idée est de mettre en place des plans d'action cohérents avec les usages des territoires. Je rejoins complètement votre propos sur cette question de l'usage de l'eau. Dans mon travail, je m'interroge sur la manière rendre une ressource en eau suffisamment pérenne, au moins à court ou moyen terme, pour préserver les espèces spécialistes de montagne. Finalement, comment peut-on travailler ensemble pour que ce soit utile pour la biodiversité, mais en même temps aussi pour les activités d'alpages ?

**E. Thiolière :** merci de cette intervention. C'est bien, nous avons pris conscience que vous existez, que vous étiez chez nous. Effectivement, ces mâts de température, nous avons reçu une demande il y a trois jours pour en installer un aussi à Blaitière.

Comment nous rendre ces travaux ? Bonne question, il faut déjà prendre contact avec les différents présidents. Ensuite soit des mails peuvent être échangés, ou nous pourrions organiser une petite réunion pour que l'on puisse en profiter pour se voir et boire un café. De votre côté, l'étude nécessite-t-elle d'avoir une petite équipe motivée au sein de la Montagne pour poursuivre, effectuer des relevés ? Il faut voir Montagne par Montagne, en fonction de l'implantation de vos points de suivi.

**G. Gafanesch** : concernant les autorisations sur les différentes Montagnes ; l'été dernier, je montais à La Pendent pour les travaux liés à l'eau. J'ai donc utilisé la télécabine des ouvriers. Comme je connais tout le monde là-bas, on m'a dit « Gérard, où vas-tu ? », j'ai répondu « Au plateau. », « Ça tombe bien, il y a un monsieur qui va monter également. Il faudrait qu'on se voie ».

Dix minutes après, on est là-haut et on me présente le directeur technique du Cosmojazz. Cela se fait déjà sur beaucoup d'alpages et c'est très bien. Moi j'adore ça, mais sur des propriétés privées il y a une manière de faire. Je fais la connaissance de ce monsieur "cravaté". Sympathique, il est accompagné d'un directeur technique qui s'occupe du nettoyage. Il m'explique qu'il organise deux semaines plus tard le Cosmojazz ici, qu'il a obtenu l'autorisation du maire de Chamonix, l'autorisation de l'office de tourisme et des remontées mécaniques, tout est en ordre. Je le regarde, et lui demande s'il a l'autorisation de « tout le monde », notamment du propriétaire. Son visage a changé, il m'a demandé si nous étions sur une propriété privée, ce à quoi je lui dis oui, et lui indique que c'est moi qui suis propriétaire. Il ne savait plus quoi faire, je lui ai dit de faire une demande d'autorisation par écrit. Il m'a demandé quand il aurait sa réponse, je lui ai rétorqué que je ne savais pas, peut-être après le Cosmojazz.

Arrivé chez moi, il y avait un mail, deux pages que j'ai transmis au président de l'Association de la Montagne et une réunion de bureau a été organisée. Deux personnes sur sept étaient contre, mais ça aurait pu être l'inverse. À l'issue nous avons rédigé une réponse et le Cosmojazz s'est bien déroulé. J'avais demandé la construction d'une petite passerelle de barrières pour canaliser les deux mille personnes présentes. J'ai bien expliqué à l'organisateur que les propriétés alentour étaient surtout des propriétés privées et il m'a dit qu'il ne manquerait pas d'adresser des demandes à l'avenir. Je pense que c'a été une bonne leçon parce que quinze jours après, j'ai eu des retours de la mairie où on ne parlait que de moi. Dans la mesure où le CosmoJazz, est organisé tous les ans un peu partout, il faudrait peut-être que l'AACV transmette et se positionne en tant qu'intermédiaire entre les Montagnes et les différentes demandes, quelles qu'elles soient. Ce sera à revoir, mais la leçon a porté ses fruits je pense.

**E. Thiolière** : j'avais oublié le CosmoJazz effectivement et le cross du Mont-Blanc. D'autre part il y a aussi les sections du club des sports qui font des tests, des entraînements sur nos Montagnes. Il se passe toujours quelque chose parce que ce territoire est intéressant. Nous vous avons indiqué ce matin qu'une longue partie du Tour du Mont-Blanc se situait sur tous les alpages de Balme jusqu'au Brévent, ce sont encore des points à prendre en compte, tout simplement.

**P. Devouassoux** : je suis président de l'alpage de Balme et élu à la commune de Chamonix et à la Communauté de communes, où je suis en charge des travaux. Depuis ce matin, les débats sont très intéressants, très instructifs. Je pense qu'il est important de poser les bases du dialogue parce qu'on le constate, souvent les tensions résultent d'un manque de communication, en partie dû à la méconnaissance des consorts. Or, quand il y a méconnaissance, il n'y a pas de dialogue. La montagne, l'image de la montagne d'une manière Générale renvoie à un espace de liberté. Lorsque l'on imagine la montagne, l'on voit défiler la terre entière, la montagne, espace de liberté où il nous semble pouvoir aller partout. Pourtant, il ne faut pas en omettre l'aspect propriété privée. Il est compréhensible de ne pas s'en soucier, nous-même quand nous allons par exemple en Corse se balader, nous ne nous posons pas non plus la question, nous empruntons des chemins, traversons des propriétés en ne demandant rien à personne. Avoir la possibilité d'aller et venir est quand même précieuse, aller et venir en respectant les gens du territoire est encore mieux.

Pour revenir sur ce que dit Eric au sujet de l'organisation d'évènements sur nos terrains – je ne sais pas si c'est rassurant de dire ça – il en va de même au niveau de la commune. Nombre d'organisations commerciales profitent du territoire communal au même titre que des alpages pour venir faire des séminaires en faisant “tout et n'importe quoi” sans jamais demander à personne, commune y compris. Les consortages ne sont pas un cas isolé sur ce point.

Sur le changement environnemental, le réchauffement global, nous savons que des changements s'opèrent et c'est de pire en pire. Ce qui a été entrepris par Eric Fournier il y a cinq ans au niveau de la communauté de communes et plus largement sur l'ensemble des territoires qui entourent le Mont-Blanc, avec nos amis valdôtains et valaisans, sont des études sur le changement climatique et ses conséquences, écologiques évidemment mais aussi sur ce que ça engendre pour nous au niveau touristique et économique sur le territoire, du pays du Mont-Blanc au sens large. Sur les trois pays, nous avons évidemment les mêmes sujets de préoccupation. Le réchauffement climatique provoque des conflits d'usage, nous savons que les Chéserys sont en première ligne là-dessus, évidemment, parce que cet endroit est très attractif. Ces conflits d'usage vont avoir une tendance à s'accentuer puisque le réchauffement climatique reproduit le même phénomène que celui des bêtes du sud qui sont déplacées dans des pâtures en altitude. Les gens du sud se réjouissent eux aussi de monter en altitude l'été. Il va falloir en venir à un mode de régulation des déplacements de population et du tourisme. Au niveau philosophique, c'est une bonne idée, je pense qu'on est à peu près tous d'accord. Comment procéder ensuite, grâce à quels outils ? Considérant que la pression démographique induite par le réchauffement climatique va s'accentuer, avec des espaces de liberté, des espaces de fraîcheur qui vont se raréfier et donc gagner en attractivité, nos alpages seront particulièrement vulnérables.

Le sujet de l'eau sera d'autant plus central, puisque qui dit réchauffement dit problèmes d'eau et s'il y a plus de monde mais moins d'eau, que les glaciers qui sont des grosses éponges pour alimenter la population en eau fondent, on imagine que la situation va se compliquer dans ce qu'on imaginait être un futur plus que lointain et qui finalement sera un futur assez proche. La génération suivante verra déjà la différence. Les névés en ce moment ont subsisté car on a eu un mois de pluie... Il ne faut pas confondre le climat et puis la météo, ne n'est pas parce qu'on a un mois de plus que tout est beau et que tout est revenu dans l'ordre. La tendance est plutôt à avoir un temps de plus en plus sec dont il résulte une pénurie d'eau. Nombreux sont les consortats à avoir ce sujet de l'eau comme préoccupation puisque dans les villages, notamment du haut de la vallée, sont alimentés par des réseaux d'eau privée, gérés en association la plupart du temps par un collectif, la communauté villageoise. C'est le cas du Tour jusqu'au Grassonnet avec des eaux privées dans la plupart des villages.

Les collectivités comme les communes, les communautés de communes, les propriétaires et propriétaires collectifs de biens en commun, comment fait-on pour tenter de maîtriser cet afflux de personnes, cet afflux d'usages ? Je pense que c'est notre grand sujet pour l'avenir.

Je tiens à rappeler que pendant des dizaines d'années, personne ne se préoccupait des alpages des alpages. Clairement, il faut le dire, l'économie était uniquement tournée vers le tourisme et souvent, les gens délaissaient les troupeaux de vaches pour aller « traire les touristes ». Cette situation est analogue à la région alpine, il convient de reconnaître que l'on gagnait beaucoup plus facilement notre vie, ce qui a été vecteur de confort dans les vallées alpines. Maintenant, il est bon qu'on ait un retour depuis une vingtaine, une trentaine d'années sur la valeur de ces alpages qui ont une réelle importance, pas seulement folklorique. La fait que l'on frôle les conflits d'usage révèle à quel point ils profitent à tout le monde. Nous devons parvenir à créer

une harmonie des usages pour qu'ils continuent à servir à tous. Chacun pourrait continuer de gagner sa vie grâce au tourisme, avec un tourisme impactant plus modérément nos territoires et plus respectueux de l'endroit où il effectue ses différentes activités.

Un autre point de complexité est la manière dont on peut transmettre la culture des consortages alors que l'on assiste à une dissolution. Nous essayons de la limiter, mais c'est un travail ardu et chronophage. La population des vallées, sera dans tous les cas de moins en moins originaire de la vallée, un « brassage » est créé. Les nouveaux venus ne sont pas le problème, ils amènent du positif. Petit à petit cela contribue au fait que l'on oublie un peu cette culture de l'alpage alors qu'il ne faut surtout pas. Commencer par ce genre de réunions à informer les gens est un bon début.

**E. Thiolière** : nous avons la possibilité d'améliorer l'aspect culturel, mais sans être reconnus, peut-être qu'on peut se poser la question inverse : faisons-nous ce travail pour être reconnus ? Est-ce-que l'on communique je ne sais où, est-ce qu'on met une petite affichette en indiquant « Bonjour, bienvenue, vous êtes sur l'alpage de X » ? Nous avons des kakémonos qui sont présentés dans la salle. Nous avions évoqué l'idée de les mettre aussi sur le terrain ou aux abords des remontées mécaniques. Ces projets n'ont pas été mis en œuvre, peut-être en partie par ma faute, nous avons des choses à améliorer.

Au niveau culturel, nous ne recevons à ma connaissance pas d'écoles, par exemple, pour leur montrer ce qu'on fait, nous n'avons pas vraiment un rôle, excepté la fête de la transhumance dont parlait Christian ce matin. Pour l'Enmontagnée, une quarantaine de personnes se regroupe à Blaitières. Dans le cadre du Plan pastoral territorial, une journée à Chamonix, et d'autres journées sur l'ensemble du pays du Mont-Blanc, avec la visite des alpages sont organisées. À ces occasions, plus d'une cinquantaine de personnes étaient présentes, à Sallanches ou Saint-Gervais par exemple. Voilà l'aspect culturel que l'on a développé, mais de façon générale, il me semble que nous pourrions développer davantage cela. Pour reprendre l'exemple du CREA, ils communiquent eux aussi sur les études qu'ils mènent sur nos alpages, ils font des suivis, avec des colliers GPS pour suivre les populations. Nous avons mentionné la présence du loup qui effectivement est suivi partout grâce à des pièges caméras, qui permettent d'établir des statistiques. Là aussi, nous participons indirectement par la pose de ces dizaines et dizaines de cameras. Nous contribuons à cette étude de long terme sur cette récente arrivée du loup, sur lequel nous avons déjà beaucoup de connaissances, qui restent pourtant lacunaires. Nous savons qu'il y a une marge de progression à ce sujet-là.

**B. Gal (directeur de la Régie générale des données Savoie Mont Blanc)** : mon domaine est la cartographie numérique. Nous proposons ce service aux collectivités, pour les aider à connaître leur territoire, à planifier, organiser. J'entends parler de conflits d'usage puisque ce terme est tout à fait d'actualité. Ce que j'entends depuis ce matin me fait penser à l'adage « vivons heureux, vivons cachés ». Je perçois que notre situation ici est en quelque sorte l'inverse. Vous semblez souffrir d'un certain manque de reconnaissance. Nous nous sommes rapprochés de la Chaire Valcom pour apporter notre aide à leurs analyses cartographiques pour identifier ces communs justement. Dans mon esprit de fonctionnaire territorial, je me demande s'il y aurait du sens à donner de la visibilité à ces communs ou est ce qu'il y aurait un risque ? Si oui, vaudrait-il mieux cacher ces communs ? Avec ce que j'entends, les deux visions peuvent se discuter, j'aimerais votre avis sur ce sujet.

**E. Thiolière** : merci pour cette question pertinente. Au sein des alpages mêmes, je pense qu'il y a un peu deux attitudes. Il y a ceux qui effectivement préfèreraient rester cachés, en dessous

des radars en se disant « On ne bouge pas, on nous oublie gentiment comme ça on est tranquille » et puis des gens un petit peu plus révolutionnaires, ambitieux, je ne sais pas quel terme employer, mais qui aimeraient être bien présents, se positionner et puis être acteurs de tout ce qu'on a évoqué.

**Guillaume Ravanel** : en effet, je ne sais pas quelle réponse donner aujourd'hui. Souhaite-t-on être plus visibles sur des cartes ou est-ce-que nous ne le souhaitons pas ? Aujourd'hui, je pense qu'on ne peut pas donner de réponse tranchée. Nous pourrions penser à la question, et en discuter entre nous. Les réponses seront peut-être différentes, Montagne par Montagne. Je ne suis pas sûr que l'association répondra de manière unique sur cette question-là, en tout cas ce n'est pas sa vocation.

Lorsque l'on prête attention à certaines évolutions cartographiques, il arrive de voir, sur nos montagnes d'alpage, des sentiers qui n'existaient pas et qui ont été créés, tout simplement parce que les gens y passent. De plus en plus nombreux, ils ne pensent pas à mal, viennent simplement se balader, et créent une sente, puis un petit sentier. Petit à petit, ils apparaissent sur les images satellite qui servent à établir les cartes IGN et les cartes que l'on retrouve sur les applications. Si cela a lieu dans un territoire qui est géré par la commune, c'est à la commune qu'il revient d'amener une réponse. Cependant, quand les sentiers passent sur des propriétés privées, qu'elles soient collectives ou non, les propriétaires ne peuvent plus se réapproprier ce sentier qui n'en était pas un car il est alors d'usage « public », alors qu'ils avaient pu faire preuve de sympathie et d'indulgence en laissant passer quelques personnes ponctuellement. Au fil du temps, ils sont pourtant de plus en plus nombreux et cette gentillesse dont les propriétaires ont pu faire preuve se retourne contre eux. Comment un chemin peut-il être supprimé d'une carte ?

**B. Gal** : la cartographie va aussi vers une sorte de commun. Depuis une vingtaine d'années, il y a un “commun cartographique” qui existe ; Open Street Map. L'IGN quant à lui, est un institut, piloté par l'Etat. Une communauté de gens, depuis des dizaines d'années, a pour passion de cartographier un certain nombre d'éléments. Là, nous parlons de sentiers, mais en ville, il peut s'agir de chambres de fibre optique. Où place-t-on la limite ? Effectivement, le problème, est qu'aujourd'hui aucune limite n'est posée alors que la technologie nous ouvre des horizons. Considérant l'attractivité du territoire et les moyens technologiques dans un cocktail un peu « explosif », comment maîtriser, cela ? Je pense que la solution reste à inventer. En revanche, personne ne se rend vraiment compte de cet aspect commun. Rester cachés est peut-être une solution, mais s'afficher en mettant un cadre, en est peut-être une qui a plus de sens dans une époque où l'on sait tout sur tout.

**O. Hymas** : je reprends ma casquette de *commoner* et non plus de chercheur. Sur notre commun dans l'Ain, nous avons eu le même problème. Les anciens disaient « On veut rester cachés, on veut rester cachés ». À l'époque, peu de personnes venaient. Mais aujourd'hui c'est différent : notre commun est situé à vingt minutes de Genève en voiture. Le flux de personnes qui viennent s'y promener est considérable. Il nous est soumis par ailleurs des projets d'antennes de Telecom Orange, des projets d'antenne de télévision, quelqu'un veut faire une route forestière sur nos terres, etc. Or nous ne pouvons plus être cachés avec des nouveaux logiciels sociaux en libre accès. On a trop de personnes qui viennent et croient aussi que c'est ouvert à tous. Ils ne savent pas que c'est un commun. Nous avons donc créé notre association pour dire créer une structure d'échange et matérialiser notre présence. À vrai dire, ça ne fonctionne pas. Parce que la mairie continue à faire ses affaires sans passer par nous. Jusqu'à ce qu'on les amène au tribunal et là ils recommencent à comprendre. Mais encore une fois, il revient à chaque commun de décider. Dans le Massif central, certains veulent rester cachés, mais très souvent cela s'explique par un

faible intérêt de l'extérieur. Dès lors qu'un flux extérieur existe, il semble inévitable de rester cachés.

**Eric Thiolière** : je rejoins un peu cet avis : rester caché n'est pas une fin en soi. Il faut être présents et s'afficher. Cependant, il faut, pour s'afficher, se sentir fort. Si l'on se sent faible, on baisse les bras et on reste discret. Se sentir forte passe par un besoin d'unité au sein du consortium, je crois que ce n'est pas du tout un problème. Mais il faut également se sentir fort dans la loi et dans la reconnaissance juridique, et là qu'est tout l'objet de cette journée, et du travail de la Chaire Valcom ; porter la connaissance de notre existence au niveau européen, voire plus. Pour cela il est question du temps long. À court terme en tout cas, nous devons nous sentir forts, avoir une vraie structure et être plusieurs sur le même bateau, avec la même force. Grâce à cela je pense que nous pourrons faire de belles choses tous ensemble.

### Temps d'échange

**D. Bodinier** : nous allons à présent échanger à l'issue de ces prises de parole. Gretchen souhaitez-vous réagir à ce que tu as entendu sur cette première partie ?

**G. Walters** : nous faisons face à un évident problème de reconnaissance. En Suisse rencontrons les mêmes difficultés liées à la méconnaissance de ces systèmes. Ici, ce manque de reconnaissance a l'air généralisé à un ensemble d'acteurs ; la communauté des communes, la commune, les touristes, les opérateurs des remontées mécaniques... Nous rencontrons les mêmes interrogations que celles qui ont été évoquées : veut-on être connus ? Va-t-on l'être malgré nous ? Nous nous inspirons de la manière dont procèdent d'autres pays ; par exemple créer des plateformes entre des communs pour sortir plus forts ensembles. Parce qu'il est vrai que si on veut « sortir », nous devons être forts. À chaque nouvelle épreuve, nous comprenons que nous sommes seuls et isolés. En réalité, nous avons ce sentiment car nous ne sommes pas en réseau. En Espagne par exemple, il existe une initiative consistant en la création d'un réseau entre tous les types de communs. Cela a entraîné une reconnaissance au niveau de l'État. Depuis, une journée commune est organisée chaque année.

Pour être mieux visible, pensez-vous qu'il serait utile d'avoir une reconnaissance par rapport à ce que vous faites pour la biodiversité ? En effet, des études ont lieu chez vous, cet aspect est déjà présent. Par exemple, l'une des premières pages des dépliants que vous aviez édités portaient sur ce sujet et révélaient la richesse environnementale reconnue de ce territoire pastoral. Un autre type de reconnaissance internationale pourrait-il vous aider ? Certains communs utilisent cela comme argument en leur faveur, considérant que leur reconnaissance représente une forme de force.

Les différentes interventions permettent également de se rendre compte du nombre de services rendus par les consortiums ; préservation de la biodiversité, entretien des paysages, notamment, représente un travail extrêmement long et chronophage. Il est important de faire reconnaître ce type de services et de faire prendre conscience que ces actions profitent aux consorts mais à nous tous. Une autre idée réalisable pour faire connaître et reconnaître les consortiums est d'avoir recours aux conventions. Pour reprendre l'exemple du site de parapente, je pense qu'il faut que des gens aient une expérience du territoire, pas juste une reconnaissance de l'extérieur, mais de venir faire quelque chose, se rendre compte du travail effectué en participant aux corvées.

**D. Bodinier** : nous allons à présent laisser Adriano Consol s'exprimer. Il est avocat en Italie et membre d'une consorserie dans la Vallée d'Aoste.

**A. Consol** : permettez-moi une présentation ; je suis Adriano Consol. Je suis d'un côté un franco-provençal et de l'autre côté je suis allemand. Ma communauté est représentée par l'association « Autonomie et Biens communs de la Vallée d'Aoste » que je préside. Je vais vous expliquer ce que sont les consorgeries de la vallée d'Aoste. C'est la source de l'autonomie valdôtaine.

Notre autonomie puise sa source dans des consorgeries. Autrement dit, nous nous auto-gouvernons. Les gens, les montagnards, ont appris ça depuis toujours dans les hameaux, à une époque où il n'y avait pas de commune. Les communes administratives qui existent en vallée d'Aoste et au Piémont ont été instituées par Victor Amédée de Sienne en 1775. Tandis que de l'autre côté, les consorgeries existent depuis le Moyen Âge, voire de la fin de l'Empire romain. La conséquence est que les actions menées par les consorgeries sont aussi des politiques environnementales, c'est de la politique en tant que tel. Si je peux dire cela, c'est parce qu'il est certain que l'on s'occupe de l'environnement. Selon vous, qui gère l'environnement ? Celui qui est sur le canapé ou celui qui travaille la terre ? C'est nous qui travaillons la terre, que l'on va protéger. Parce que la politique pour protéger l'environnement, doit être une politique active, pas une politique passive. Quand je rencontre « ceux qui votent les verts ou qui sont des verts », je leur propose de venir avec moi en montagne, pour aller travailler. Parce que si la montagne n'est pas gardée par le paysan, la montagne se dépeuple.

En 2000, il a plu en Vallée d'Aoste pendant dix jours, et cette catastrophe a causé beaucoup de morts. Nous nous sommes chargés de faire comprendre à l'administration régionale qu'il fallait protéger mieux le territoire, en mobilisant moins l'argent et en plus d'actions concrètes. Protéger les paysans, faire de la même façon que les paysans. Nous sommes tous fils de quelqu'un qui gère la terre alors il est normal pour nous de gérer la terre parce que la terre est où nous sommes. Mais nous ne sommes pas les patrons, nous ne sommes pas les propriétaires de la terre, nous sommes les gérants de cette terre dans une vision intergénérationnelle.

Nous sommes déjà reconnus par l'Etat italien ; en 2017, le Parlement a approuvé à l'unanimité une loi comportant trois articles. Ce n'est pourtant pas une loi au sens de nos lois constitutionnelles nationales d'adaptation ou d'actualisation de la Constitution. La biodiversité est l'un des sujets abordés, et nous nous en sommes saisis avant qu'elle soit consacrée en neuf articles de la Constitution. Nous parlons dans cette Constitution italienne, des droits des sociétés, des collectifs. Dans la loi n° 168 du 20 novembre 2017, l'article 2 précise dans deux de ces points « *La République protège et valorise les biens de jouissance collective, en tant qu'éléments fondamentaux pour la vie et le développement des communautés locales* (1) ; « *La République reconnaît et protège les droits des citoyens à utiliser et à gérer les biens de jouissance collective qui existaient avant l'État italien. Les communautés familiales existantes dans les territoires de montagne continuent à jouir et à administrer leurs biens conformément à leurs statuts et coutumes respectifs, reconnus par le droit antérieur* » (2). Voilà les consorgeries.

Par les propriétés collectives, nous protégeons le patrimoine et l'environnement, la biodiversité. Mais je dois vous dire que la Cour constitutionnelle, même si l'on parlait seulement de patrimoine, a dit « Nous n'évoquons pas ici seulement le patrimoine, nous parlons exactement

de l'environnement ». Alors que l'environnement a été introduit seulement en 2022 dans la Constitution, pas avant<sup>10</sup>.

Quant à la propriété, en Italie aussi elle est considérée comme un système binaire, propriété privée ou publique. Jamais la propriété collective n'a été évoquée. Toutefois le deuxième alinéa de l'article 42 de la Constitution italienne, énonce schématiquement aussi que « la propriété est fonctionnelle à utilité sociale »<sup>11</sup>. Là encore, cela renvoie aux consorterries et ce n'est pas un hasard. Nous visons l'autonomie spéciale ; nous l'avons obtenue dans le domaine de la consorterie. En effet, la région autonome a un pouvoir législatif. Lorsque nous avons parlé de consorterries, nous avons abordé les questions de droit privé ou de droit réservé à l'État. Or dans les consorterries, ce n'est pas le cas ; dans la Vallée d'Aoste, le droit est géré directement sur place, dans « notre loi ». Nous avons ainsi adopté une loi régionale sur les consorterie et d'autres formes de propriété collective n° 19 du 1er août 2022. Nous avons compris que nos consorterries doivent évoluer et doivent permettre aux habitants de s'adapter aux nouveaux défis du monde qui ne sont pas seulement des défis climatiques, mais relèvent aussi de la survie en montagne. Parce que le dépeuplement de la montagne est malheureusement un grand problème partout en Europe.

---

<sup>10</sup> Art. 9, al. 3 « (La République) protège l'environnement, la biodiversité et les écosystèmes, y compris dans l'intérêt des générations futures. La loi de l'État régit les modes et les formes de protection des animaux »

<sup>11</sup> Article 42, al. 1 : « La propriété est publique ou privée. Les biens économiques appartiennent à l'État, à des entreprises ou à des particuliers. La propriété privée est reconnue et garantie par la loi qui en détermine les modes d'acquisition, de jouissance ainsi que les limites afin d'en assurer la fonction sociale et de la rendre accessible à tous ».

## **Partie 2 - La recherche d'un équilibre : enjeux d'habitat, de sensibilisation des populations, de maîtrise foncière, de dépossession par des populations extérieures**

**D. Bodinier** : je pense que la situation dans la Vallée d'Aoste est vraiment inspirante et qu'il y a matière à trouver des pistes dans cet exemple. Évidemment, le contexte est différent, l'autonomie, la capacité de produire la loi... Nous n'avons pas cette possibilité ici, mais nous pouvons y puiser des références, des sources d'inspiration, des arguments. Dans cette deuxième partie, nous souhaitons aborder les enjeux de recherche d'équilibre. Nous devons collectivement nous préparer aux enjeux du futur pour être en mesure de surmonter des catastrophes comme les inondations dans la vallée d'Aoste, considérant que les consortages sont en première ligne. Cette recherche d'équilibre ne porte pas uniquement sur des considérations climatiques mais également sur les enjeux d'habitat, de sensibilisation des populations, de maîtrise foncière, mais aussi de sentiment de dépossession du territoire.

**G. Ravanel** : l'équilibre est un sujet qui n'est pas facile. Pendant des siècles, tout le monde dans la vallée de Chamonix était paysan. Le territoire d'altitude était devenu naturellement un espace de vie et de survie nécessaire à tous. Et de manière progressive et accélérée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, Patrick l'a dit tout à l'heure, l'arrivée plus importante du tourisme a entraîné le déclin de ce système-là. L'activité agricole a baissé, le tourisme a augmenté, nous nous en sommes tous réjouis. Petit à petit, on en vient à la situation actuelle qui est fragile.

Prenons l'exemple de la vallée de Chamonix ; entre une population globale qui vit du tourisme et la petite minorité de consorts que nous sommes qui essaye de faire exister ce mode de vie, de consortage. Alors comment peut-on concilier les deux ? Cette situation est difficile parce qu'avant les consorts prenaient soin des alpages, c'était leur travail. Aujourd'hui, nous sommes toujours consorts mais ce n'est plus notre travail. Nous avons un travail qui est un travail dans la vie quotidienne pour ceux qui vivent dans la vallée de Chamonix, pour beaucoup dans le secteur du tourisme d'ailleurs. Comment réussir aujourd'hui et surtout dans les années à venir, dans vingt, cinquante, cent ans, à intéresser les plus jeunes dans un contexte où eux-mêmes ne sont pas totalement sûrs s'ils vivront sur ce territoire-là ? Je pense que nous avons là un défi qui est pour nous, consorts, relativement important. Je n'ai pas toutes les réponses. Par contre, je me pose beaucoup de questions. Je pense que la première des questions à se poser, est « Comment les intéresser, comment les impliquer, comment les faire participer ? ».

Donc pour œuvrer en ce sens, il y a beaucoup de communication en interne, de communication intergénérationnelle, au sein de nos sociétés de consorts. Il existe également un travail avec les personnes extérieures aux sociétés de consort et sur la vallée de Chamonix, ce qui représente peut-être une vraie différence avec d'autres territoires, je pense au Massif central – que je ne connais pas du tout, mais que j'imagine comme cela, peut-être à tort – où il y a peut-être moins de brassage de population et moins d'enjeux qui sont systématiquement renouvelés.

À Chamonix, nous accueillons toujours plus d'événements, toujours plus de gens, toujours plus de diversités, toujours plus de demandes. Je pense que les pouvoirs publics et la commune essaient de répondre au mieux aux demandes, ce qui permet à ce territoire d'être extrêmement attractif. Mon sentiment est que nous avons été un peu oubliés alors que ce qui a permis cet énorme développement touristique, repose en partie sur les consorts. Au début, ils l'ont fait pour eux, je pense, parce que la vie paysanne était dure. Finalement, la vie de moniteur de ski – je suis moniteur de ski et accompagnateur en montagne – la vie liée au tourisme, hôtelier, restaurateur, barman, est beaucoup plus facile. Comment trouver un équilibre ? Dans la vallée

de Chamonix, le prix du mètre carré et le prix du foncier sont devenus quelque chose qui n'est plus maîtrisable, plus maîtrisé. Comment les plus jeunes générations vont-elles réussir à rester sur ce territoire si pour payer des droits de succession, il faut commencer par vendre la ferme des grands-pères ? Je stéréotype un peu ; s'ils doivent commencer par vendre l'endroit dans lequel ils auraient pu vivre pour pouvoir le conserver, la solution est bel et bien insoluble. Au regard de ces difficultés, pourront-ils encore habiter ici demain ? Si ce n'est pas le cas, gèreront-ils encore le territoire depuis plus loin ? J'essaye de me poser la question un peu dans l'autre sens, de me dire « mais en fait, de quelle manière pourrait-on trouver un équilibre et aider les gens qui sont là depuis longtemps à rester, s'ils souhaitent être encore sur ce territoire ? ». De quelle manière pourraient-ils réussir à se maintenir sur le territoire en étant perchman à un téléski, avec un salaire de deux mille euros par mois ? Comment peut-il vivre encore à Chamonix demain et être consort d'une montagne si face à lui – je ne veux pas être trop exagérer – un businessman de Hong Kong a des moyens financiers multipliés par mille ? Comment trouve-t-on un équilibre dans cette démesure ? Parce que d'un côté, les gens qui arrivent et qui souhaitent – je les comprends tout à fait – venir dans ce petit coin de paradis pour s'y établir. Ils ont bien raison d'y venir, mais ils nous demandent bien évidemment de pouvoir profiter de ces grands territoires d'altitude. Ils veulent skier, marcher, courir, faire du vélo, voler. Ce n'est qu'un tout début, de nouveaux sports sont inventés chaque jour, de nouvelles activités vont arriver chaque jour, chaque année, chaque saison. Eux vont vouloir ces territoires.

Nous sommes dans une case qui à priori peut paraître opposée. Nous sommes là, sans être sûr de réussir à maintenir notre existence sur ces territoires. Si l'idée est de cohabiter tous ensemble sur la vallée de Chamonix, comment va-t-on s'y prendre et avec qui pourrons-nous discuter, qui seront nos interlocuteurs ? Peuvent être pressentis les élus de la commune de Chamonix, de la communauté de communes, du département, de la région, l'État, qui vont être nos interlocuteurs pour répondre à cette interrogation, à ces interrogations, à nos inquiétudes sur l'avenir. Ou alors admettrons-nous collectivement que nous sommes en train de voir mourir notre histoire ? La réunion d'aujourd'hui semble prouver le contraire. Il y a des réunions, il y a des mots, puis des faits. Si ce n'est suivi d'aucune action, alors effectivement, la pente douce s'amorce. Cela représente une réelle difficulté entre emmener les jeunes consorts habiter ailleurs, vivre ailleurs et peut-être très bien gagner leur vie, ou rester localement sur une majorité d'emplois qui ne leur permettra pas forcément de se maintenir et de vivre sur ce territoire. Je crois que beaucoup de jeunes consorts, de gens qui ont une vingtaine d'années, se posent ce genre de questions et ont du mal à se projeter. Quand je dis consort, je parle de jeunes qui sont fils de, petits-fils de, petites-filles de. Ils sont tirailés entre « Je fais des études, je gagnerai mieux ma vie, je vais sans doute vivre ailleurs », ou alors « Je reste ici, je serais limité dans mes choix d'activités, notamment économiques. Mais dans ces choix d'activités économiques, je serais en concurrence directe avec des gens qui eux arrivent d'ailleurs avec des moyens financiers supérieurs ». Comment trouver cet équilibre ?

La note d'espoir que je retiens de cette journée – je vous remercie tous de votre participation et de la richesse des débats – est de nous rendre compte qu'en fait, contrairement à ce qu'on pensait au début, nous, consorts, ne sommes pas du tout seul. Nous nous croyions seuls, un peu particuliers, un peu archaïques. En réalité, nous réalisons que nous sommes très nombreux partout dans le monde, et j'ai beaucoup apprécié la dernière intervention. Nous avions déjà échangé hier quant aux consorteries italiennes du Val d'Aoste, effectivement cela laisse songeur. Nous aimerais pouvoir se rapprocher de ce type de mode de fonctionnement. Le contexte est différent, mais je pense que nous avons un grand besoin d'être reconnus, d'en parler, d'être valorisés. Non pas uniquement pour demain, mais de valoriser tout ce qui a été

fait hier et ce qui est fait aujourd'hui, ce qui est permis aujourd'hui, pour travailler ensemble aux limites que l'on veut se fixer demain.

Je vais répondre sur un point précis pour répondre à la représentante de France Nature Environnement, c'est ça ? Je fais partie de la montagne de Chéserys et je ne sais pas si vous avez quelques études qui sont menées sur notre territoire. Cela fait un certain nombre d'années, pas de semaines et de mois mais d'années que nous réclamons que toute personne qui intervient d'une manière ou d'une autre sur notre territoire commence par dire bonjour, commence par se présenter et commence par venir exposer « Voilà ce que nous souhaiterions faire chez vous ». Ce n'est pas du tout une incrimination, je comprends qu'on souffre, je ne reviens pas dessus, d'un grand manque de visibilité.

La journée d'aujourd'hui, va peut-être palier un peu cela, c'est un début. Merci de nous demander notre adresse mail, cela représente un tout début de communication. Si demain nous recevons chaque jour des demandes, le géographe qui nous dit « Voilà, j'aimerais bien travailler sur tel ou tel sujet ». Puis la semaine d'après, on a France Nature Environnement qui me dit « Moi j'aimerais bien trouver un petit créneau pour la semaine suivante »... Ensuite nous aurons nos problématiques internes qui sont par exemple la relation – je crois que le monsieur qui était notaire est parti – qui concerne notre lien avec les notaires est de nouveau chronophage. Donc ce ne sera certainement pas par manque d'envie que je ne vous répondrais pas ou qu'on ne viendrait pas vers nous ou qu'on ne dégagerait pas de temps pour bien faire, appelons un chat un chat.

Si être consort est un travail, si notre territoire vous semble si important, si intéressant que vous souhaitez tous venir en profiter et que nous, nous devenons ce que je considère que nous sommes déjà des accueillants, et qu'accueillir autant de diversité d'activités sur notre territoire commence à devenir un travail au quotidien. Pour quelqu'un comme Éric Thiolière, ça l'est. Pour quelqu'un comme moi, ça l'est aussi. Je ne suis pas seul, nous ne sommes pas seuls. Dans chaque Montagne, une ou deux personnes y consacrent beaucoup de temps. Effectivement, même si j'entends bien les propos d'Éric qui est toujours de dire « C'est avec bon cœur, ce n'est pas mercantile ». L'idée n'est pas de savoir si nous deviendrons multimillionnaires de l'accueil ou de l'étude des mares d'altitude. L'idée, est de considérer que vous voulez avoir des interlocuteurs qui ont du temps. Si vous voulez avoir des interlocuteurs qui ont du temps, indéniablement – cet avis qui est extrêmement personnel – un jour ou l'autre, la question de la rémunération de ce travail se posera. J'exprime cela car je considère que pour faire bien les choses, il faut du temps, que du temps.

Pour illustrer d'un exemple concret ; Éric est accompagnateur en montagne. La journée où il va faire l'Enmontagnée, la journée où il va s'occuper éventuellement du Cosmo Jazz pour faire de la pédagogie et expliquer « Mettez-vous là, ne vous mettez vous pas là », est une journée où il renonce à une journée de travail. Si l'on renonce à une, deux, trois journées de travail par an par envie, par passion, il n'y a pas de problème. Si l'on se met à renoncer chaque mois à dix ou quinze journées de travail, nous basculons dans un système différent. Très récemment, dans une réunion publique, j'ai abordé ce sujet avec les élus du territoire, avec le maire de Chamonix, Monsieur Fournier et avec les services du département de l'Etat, la DDT<sup>12</sup> et Asters<sup>13</sup>. Pouvez-vous nous trouver un budget pour valoriser notre travail si vous estimez que cette gestion du territoire est importante et que nous sommes des acteurs intéressants ? Tous, une vingtaine de

---

<sup>12</sup> Direction départementale de territoires (DDT).

<sup>13</sup> Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, et notamment gestionnaire des espaces naturels de la réserve naturelle des Aiguilles rouges.

personnes dans la salle – mis à part les élus que je ne peux que remercier une nouvelle fois – tous étaient rémunérés. Pas moi, pas nous. Nous étions plusieurs de la Montagne des Chéserys, pourquoi pas nous ? Finalement, est-ce que notre travail vaut moins que le travail des autres ? Est-ce que des acteurs qui arriveraient ailleurs, qui décrèteront que l'étude des papillons sur la Montagne des Chéserys est indispensable – je ne nie pas que ça puisse être important –, mais pourquoi un travail mériterait une reconnaissance financière, entre autres, qui permet le temps long d'un bon travail ? Et pourquoi d'autres ne pourraient-ils pas l'obtenir ? Selon moi, ce sujet dépasse la bonne volonté. Je ne dis pas cela car j'ai envie de devenir riche ou de mercantiliser notre sol systématiquement, mais c'est simplement du bon sens et je crois que c'est une réflexion. Je ne parle pas de détenir toutes les solutions, et chaque Montagne aura sans doute son avis. Je pense c'est quelque chose qui mérite d'être réfléchi. Merci de bien de signaler systématiquement quand il y a des interventions sur la Montagne des Chéserys. Nous sommes demandeurs et ne voulons pas l'apprendre à posteriori, mais d'être consultés en amont.

Nous parlions de conflits d'usage, mais je ne veux pas trop m'étendre dessus. Effectivement, nous avons connu cela sur la montagne des Chéserys. J'en parle assez facilement parce que c'est moi qui ai soulevé ce problème. Il s'agit avec la société qui organise le trail que vous connaissez tous, l'Ultra trail du Mont-Blanc. Pour des raisons qui ne sont pas liées à la détestation du trail, de la course à pied ou de cette société en particulier, mais qui est de chercher à réguler le flux et le volume de coureurs qui vient transiter sur notre propriété, nous sommes allés les rencontrer pour leur demander de ne plus passer. Ils n'ont pas complètement compris ma démarche : pourquoi maintenant, pourquoi aujourd'hui, pourquoi pas il y a vingt ans ? Je leur ai expliqué qu'ils étaient sur une propriété privée. Ils m'ont répondu qu'ils l'ignoraient, donc je leur ai expliqué, avec le petit speech habituel, et je leur ai dit « Voilà, nous, notre motivation numéro un, c'est de réduire le nombre de gens qui passent ».

Or, depuis la période post-covid, l'on assiste à une augmentation significative du volume de gens qui vient se balader au lac. J'ai été extrêmement surpris de voir qu'il me revenait d'amener ce sujet sur la table. Je pensais qu'Asters, en tant que gestionnaire de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges, aurait dû s'emparer de ce sujet il y a bien longtemps. En voyant que rien n'était fait, je suis allé « mettre un pavé dans la mare » et les choses ne se sont pas passées au mieux. La société UTMB m'a dit que son avocat avait été consulté. J'ai dit que s'ils insistaient pour passer, si les pouvoirs publics, les collectivités territoriales leur donnaient tous les feux verts – nous sommes aussi une société, on est structuré en SCI – nous ne donnerions pas notre accord pour qu'ils fassent du commerce chez nous. Nous leur demandions avant tout de ne pas passer. S'ils refusaient, nous leurs aurions proposé de faire du commerce ensemble et de nous rémunérer en échange du passage de la course.

À nouveau, ils ont refusé. Ils nous ont ensuite indiqué qu'ils avaient échangé avec leur avocat, pensant que le bras de fer serait « plié » et que nous, pauvres consorts, allions rentrer tranquillement chez nous et se dire « Oh là-bas, l'UTMB va passer les cent prochaines années ». Ce n'est pas ce qui s'est passé, nous avons également consulté. Des lois permettent aux propriétaires de ne pas tout accepter chez eux.

Finalement, à quelques jours du trail de l'année dernière, nous avons signifié par voie d'avocats et de courriers que l'UTMB ne pouvait pas passer sur notre territoire, ils sont donc passés par un autre circuit. Je n'en tire aucune gloire, ce n'est pas une gloire de mettre quelqu'un dehors, quel que soit l'événement, et je n'étais pas du tout anti-UTMB. Par contre, nous demandions une forme de respect que nous n'avons pas du tout obtenu.

Cet exemple du conflit d'usage est là. Pour moi, la situation problématique dépassait celle l'UTMB, car les pouvoirs publics se sont rangés du côté de la société UTMB dès le départ.

Pourquoi ? Non pas parce qu'ils sont contre les consorts, mais parce que les intérêts économiques de la vallée de Chamonix sont tels qu'on ne peut imaginer que la dernière semaine du mois d'août ne soit plus consacrée à cette « grande messe » qui est à la fois du sport, de l'outdoor, de la nature, tout ce qu'on veut... Je fais part d'un point de vue personnel, cet évènement est questionable d'un point de vue écologique, d'autant plus avec cette version moderne de l'UTMB. Nous avons gardé notre position et avons refusé le passage des coureurs, ce qui a été plutôt mal perçu.

Je ne regrette rien parce que je pense que c'est un petit début d'amorce de prise de conscience de la part de beaucoup de monde. Trop de monde se promène-t-il sur la montagne des chevreuils ? Pour moi la réponse est oui. Pour nous consorts, la réponse est oui. Nous pensons clairement qu'il faut continuer à travailler sur ce sujet. Nous essayons de travailler sur ces questions à l'occasion de réunions parfois tendues mais constructives avec les élus du territoire et avec la réserve naturelle des Aiguilles rouges.

**E. Thiolière** : pour compléter, la réserve naturelle des Aiguilles rouges vient de prendre une décision cette année pour l'été au sujet du bivouac. Il est limité à trente personnes et sur autorisation. L'année dernière, une simple déclaration était suffisante, donc les « bivouaqueurs » devaient se déclarer et prendre conscience des bonnes règles et se signer. Cette année, c'est une autorisation limitée à trente tentes par nuit de bivouac, donc de dix-neuf heures à neuf heures.

**G. Ravanel** : cette décision est une très bonne chose, évidemment. Encore une fois, je ne fais pas le procès de la réserve naturelle, mais je ne comprends pas que toutes ces décisions, celles qui ont fait évoluer la réglementation dans la réserve naturelle des Aiguilles rouges ces dernières années soient venues de nous. Je ne comprends pas que la réserve – je ne sais pas s'il y a quelqu'un d'Asters dans la salle – mais je ne comprends pas que ces décisions qui semblent être du bon sens soient impulsées par nous. Vous étudiez les mares d'altitude ; si un arrêté préfectoral qui interdit la baignade, c'est grâce à l'action des consorts, la réserve était contre, sous prétexte que les études ne pouvaient pas que les dépôts de crèmes solaires puissent être nuisibles à nos sentinelles d'altitude.

Depuis, la position a été revisée. Il en va de même pour le bivouac. La réserve n'a jamais souhaité limiter le bivouac, au contraire, les horaires habituels du bivouac avaient été élargis. Pourtant il ne s'agit pas de camping et le bivouac, pour être considéré comme tel, s'étend du coucher du soleil au lever du soleil. Effectivement, élargir cette plage horaire de dix-neuf heures à neuf heures peut être interprété comme un signe favorable au camping, et il n'y avait pas de quota jusque-là. Cette évolution progressive est une bonne chose.

Encore une fois, nous ne voulons bien sûr pas tout interdire. Mais quand ne rien interdire revient à laisser la liberté gérer seule des territoires extrêmement attractifs, on le remarque dans plein d'endroits en France, notre liberté individuelle entre en conflit direct avec notre liberté collective et le bon sens n'a plus beaucoup de prise.

**Intervenant** : je voulais savoir si les problèmes de gestion que vous évoquez n'étaient pas aussi liés au fait que les consorts ont perdu en partie l'usage de cet espace ? Est-il possible de faire rentrer dans ces consorts les éleveurs qui sont sur les alpages ?

**G. Ravanel** : je pense que la réponse à la seconde question est non. Dans le sens où ils ne peuvent pas devenir demain consorts. Je pense qu'on pourrait regarder au cas par cas s'il y a des raisons qui pourraient justifier dans une Montagne précise une volonté d'accueillir un consort et de l'adouber en quelque sorte en disant « Bienvenue, on reconnaît ton travail et cette reconnaissance passe par l'attribution de droits d'usage, justement il y a madame X qui est

décédée et n'avait pas d'héritier, cette part, t'est donc remise. Tu étais la bonne personne au bon moment ». Je ne dis pas que cette hypothèse est impossible, mais ce n'est pas notre une volonté première.

Par contre, travailler ensemble, en particulier avec Gérard Gafanesc, et chercher à ce que tout agriculteur de la vallée de Chamonix et même bien au-delà, la vallée de l'Arve, puisse être valorisé. Claire Cachat l'a très bien décrit ce matin, nous n'avons pas les mêmes ressources. Nous souhaitons que les acteurs, paysans, agriculteurs, éleveurs locaux puissent bénéficier avant d'autres, avant ceux qui venaient avant du sud de nos territoires puissant bénéficier de territoires d'altitude, si on a de la place, si l'alpage n'est pas déjà pris par un autre éleveur, un autre agriculteur, et bien il ne faudra pas hésiter à nous appeler au contraire pour pouvoir bénéficier d'un herbage. Il est très difficile d'être agriculteur dans la vallée de Chamonix parce qu'il n'y a plus rien en fond de vallée. Il est bien beau d'avoir de l'herbe trois mois par an en altitude, mais si on peut plus vivre de ce travail d'agriculteur en fond de vallée le reste de l'année, à quoi bon ? Dans ce cas, aucun échange financier n'a lieu, cet élément est important à comprendre ; il n'y a pas de demande financière de notre part. Sur la Montagne de Lognan par exemple, il n'y a aucune participation financière. Un agriculteur vient, un éleveur vient et fait paître ses brebis, et nous sommes ravis de l'accueillir, c'est du donnant-donnant. Il entretient les paysages et nous lui permettons d'avoir de l'herbage.

Quant à la première question, en tous cas sur l'usage agricole, je peux citer pour les Montagnes de la Pendant et de Lognan, un éleveur qui vient s'appelle Tom Scott. Ecossais d'origine, il vit depuis longtemps à Chamonix maintenant mais n'est pas consort. Effectivement, lui vient d'ailleurs et s'est installé avec notre bénédiction. Nous sommes contents de l'avoir sur nos deux territoires. Pendant et Lognan fonctionnent de manière commune. Il s'agit ici d'une association, d'un partenariat gagnant-gagnant, puisque que si l'on n'a plus les ressources au sein de nos propres montagnes, il n'y aura plus d'éleveurs parmi nos jeunes, nous serons alors obligés de demander à d'autres de venir s'y installer, je pense qu'il est possible d'être gagnant-gagnant. Cependant, la logique qui avait peut-être prédominé il y a une vingtaine d'années de chercher à faire venir des « gens du sud », était peut-être une bonne idée à un moment où il n'y avait pas de ressources locales. Maintenant, localement, nous avons des éleveurs, des gens qui sont demandeurs de nos territoires, donc les discussions sont relativement simples, les choses se passent bien.

**E. Thiolière** : mais la question n'était-elle pas de dire que le fait de ne plus avoir d'agriculteur de façon régulière laisse la place à ce « flou artistique » sur l'utilisation des territoires ?

**G. Ravanel** : tout à fait, il y a des siècles, effectivement les consorts étaient non seulement consorts toute l'année mais étaient consorts là-haut, sur site, et il n'y avait qu'eux. Progressivement, il y a eu un randonneur, puis deux, puis cinq, puis plus. Mais pendant très longtemps effectivement, ils étaient à la fois consorts toute l'année, consorts dans leur cœur et consorts sur place. Alors nous restons des consorts actifs sur nos territoires, mais nous sommes probablement beaucoup moins actifs que ne l'étaient nos arrière-grands-parents, c'est une certitude.

**C. Cachat** : pour répondre à la dernière question, je vais faire part d'un témoignage que nous faisons, nous agriculteurs ; tout se passe vraiment très bien avec les consortages et tous les consorts. En effet, ils ne demandent aucune rétribution d'argent, ce qui nous est très favorable. Alors merci pour cette bonne collaboration parce qu'il est vrai que le revenu paysan est tellement minable qu'il n'y a plus d'agriculteurs, surtout à cause du revenu paysan. Nous ne

gagnons pas notre vie de notre métier qui est pourtant très prenant. Si l'on peut profiter des terrains des alpages gratuitement, et bien c'est une très bonne chose.

Ce n'est pas forcément intéressant, mais j'avais pris quelques notes sur ce qui s'est dit. Guillaume, avais demandé déjà à Éric au début de l'après-midi qu'est ce qui faisait l'aspect culturel. Forcément, il y a les consorts qui font des choses, mais nos agriculteurs ont eux aussi un aspect culturel à mettre en avant ; la vision. Les gens qui se promènent en montagne, voient des vaches, entendent des cloches, qui constituent une culture vivante. Il ne faut pas oublier que dans agriculture, il y a culture et que la culture est du vivant. Cet élément est très important et je voulais vous en faire part.

Un point également sur le combat des reines ; dans la vallée de Chamonix, cela fait partie de la culture chamoniarde. Nos petites vaches noires dans le Val d'Aoste et dans le Valais Suisse, sont encore mieux représentées que chez nous. Nous avons aussi cette tradition de faire rencontrer des vaches et puis d'organiser les combats des reines. Ce sont des batailles, des rencontres de vaches. Cette année, l'évènement aura lieu le 29 septembre aux Ouches. Nous parlions des conflits d'usage, en tant qu'agriculteurs paysans, je trouve qu'il n'y a pas de problème ni de conflit d'usage vu la fréquentation, la haute fréquentation, de la Vallée de Chamonix. Nous remarquons même un certain respect des clôtures, je trouve que ça se passe assez bien, il est important de le noter. Arrêtons de stigmatiser le tourisme contre l'agriculture, je trouve qu'il n'y a pas du tout une opposition et nous avons besoin de ce tourisme pour vendre. Nous profitons du tourisme pour vendre nos produits et plein de choses peuvent être effectuées ensemble.

Le simple fait qu'il y ait de l'agriculture dans la vallée est une opportunité pour l'Office du Tourisme qui vend cette image. Nous avons besoin les uns des autres. Mon collègue parlait de « Vivons cachés, vivons heureux ». Pour moi, il est impossible de vivre cachés parce que la vallée de Chamonix est déjà tellement touristique, tellement attractive, mondialement connue que l'on ne peut pas être cachés. Mon mari Jérôme dit souvent : « Les agriculteurs, on est des personnages publics, on est tellement visibles partout. Tu sors les vaches, ça fait du bruit, ça sent mauvais, tu fais les parcs, t'y vas en tracteur en plein milieu de la journée, on travaille le dimanche, on est sur les routes, on ne bloque pas les routes mais on retarde la circulation. Nous sommes hyper connus, dans la vallée tout le monde connaît bien. Nous sommes des personnages publics, on ne peut pas se cacher et donc au contraire, on peut avoir ce rôle de communication et faire connaître le métier d'agriculteur parce qu'on est visible ».

J'ai beaucoup entendu de choses sur ce besoin de reconnaissance. Tu disais, Éric, qu'il fallait être fort en unissant tout cela. Je pense qu'il faut être aussi fier de ce que nous faisons. Depuis longtemps, le métier d'agriculteur est dévalorisé, à tort je pense, parce qu'il représente le plus beau métier du monde pour moi et nous pouvons en être fiers, montrons-le. Tu parlais du fait que vous aviez beaucoup de travail et qu'il y a un besoin de rémunération. Nous aussi, agriculteurs, avons besoin de rémunération. Je vais vous faire part et rendre publique une idée de Jérôme. Parce que nous mettons nos vaches à l'alpage de Charamillon, vers le Col de Balme. Nous sommes trois agriculteurs qui mélangeons nos troupeaux, nous les mettons en commun. Jérôme dit « Avec tout le boulot qu'on fait, les milliers de touristes, de randonneurs sur le tour du Mont-Blanc qui profitent de notre travail, on fait notre travail en commun tous les deux, pourquoi est-ce qu'on ne les ferait pas payer ? Je veux dire, ils traversent un alpage, ils traversent une propriété privée, ils voient le travail des agriculteurs et on a des vaches ». Moi, j'ai un parc animalier, je vends des entrées pour aller voir des chamois. Pourquoi les gens ne payeraient-ils pas pour voir des vaches ? C'est juste une idée.

**G. Ravanel** : sur le point de faire payer pour voir les vaches effectivement, l'idée peut prêter à faire sourire toute une assemblée. Je ne sais pas où l'avenir nous mènera de ce côté-là. En revanche, ce qui est certain, est que nous sommes presque tous Français dans cette assemblée. Quelqu'un vit en Espagne et en Italie, quelques personnes qui vivent peut-être ailleurs ou qui ont vécu ailleurs. La France, est un cas à part. La nature, l'accès à la belle nature est payant partout, dans tous les pays du monde. Si vous voulez accéder à des espaces extrêmement beaux, extrêmement protégés, où il y a un grand volume de visiteurs, vous payez. Pour un Français, payer pour cela est une atteinte à la liberté. Pour un Américain, cela représente plutôt la joie de participer à la protection d'un environnement. Il y a donc plusieurs manières de considérer l'accès à la nature payante. Moi, je suis accompagnateur en montagne. Mon travail, est de me « balader » un peu partout. Je suis ravi de me de pouvoir le faire sans avoir à me poser la question de savoir chez qui je suis. Cela semble évident, mais lorsque l'on a la casquette à la fois de se balader mais également d'être là à participer, à essayer de gérer, à donner du sens à la gestion d'un territoire, d'un coup la donne change. Se dire que dans l'idéologie il est magnifique que tout soit gratuit partout, est très bien, mais comment mettre cela en application ? Et surtout comment cela peut-il avoir lieu dans une vallée vouée à l'argent ? Je m'interroge.

**D. Bodinier** : merci. Les interventions suscitent beaucoup de questions et de réactions.

**E. Thiolière** : seulement par rapport au travail qui est fourni par les agriculteurs et la rémunération : l'année dernière, le berger qui était sur notre alpage, avait fait un petit ratio et avait finalement convenu qu'il était payé 1,75 euro de l'heure.

**Intervenante** : je pense qu'effectivement il faudrait payer pour voir des vaches. Parce que quand j'arrive de chez ma fille qui habite de la campagne de Fribourg, je suis environnée de vaches là-bas. Et là d'Argentière jusqu'à Sallanches et je ne vois pas une seule vache et la seule que je vois est sur un rond-point Sallanches, où il y a une vache en plastique.

**Intervenant** : je voudrais revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure quant à l'avenir des montagnes. Tu parlais du réchauffement climatique et à La Pendant, nous sommes concernés par ce réchauffement climatique. L'une des remontées mécaniques n'a pratiquement pas fonctionné cet hiver, le retour Pendant, et nous nous questionnons. J'ai posé la question dernièrement au bureau, on ne m'a pas répondu clairement. Imaginons que la remontée cesse d'être en activité par manque de neige, qu'adviendra-t-il ? On m'a renvoyé à la Loi Montagne, qui est très complexe. Je suis allé sur internet et ai cherché. Je suis tombé sur un article immense, écrit par Monsieur Joye. Ce qui m'intéressait, est que nous avons été expropriés, en l'occurrence des surfaces des pylônes, des gares de départ et des gares d'arrivée. Dans le cas de la fermeture des remontées mécaniques, à qui reviendrait cette propriété, ces propriétés ? La Loi Montagne indique bien que les remontées mécaniques, une fois démontées, doivent remettre en état les terrains comme à l'origine. Imaginons que le terrain revienne à la commune de Chamonix ou aux départements ou je ne sais pas qui, cela ne serait pas logique puisque ces propriétés appartenaient aux consorts.

**J.-F. Joye** : il est compliqué de formuler une réponse, mais il est vrai que la Loi Montagne a instauré un principe de démontage des remontées mécaniques quand elles sont obsolètes. Le coût du démontage n'est pas clairement précisé mais il revient à l'exploitant de s'en occuper. Simplement, il n'aura pas forcément les moyens de le faire ou ne voudra pas le faire s'il n'a pas provisionné la somme pour le faire. Qui héritera alors du démontage des remontées mécaniques ? Nous, individus et nous collectivités, allons en hériter. Là, nous allons retomber sur les

corvées pour, peut-être, aider à démonter les installations. La Loi aurait pu prévoir un fonds national pour abonder et prévoir de l'argent destiné à cela. Nous sommes au début d'un cycle et il faut savoir que c'est une modification de 2016 qui prévoit cela. Cette disposition est surtout valable pour les nouvelles remontées mécaniques. Les autres sont déjà là et il n'y avait pas cette obligation de démontage à l'époque. D'où l'intérêt de construire une société collaborative pour s'attaquer à ces « montagnes de problèmes ».

**D. Bodinier** : nous allons écouter une dernière remarque et passerons à la conclusion.

**Intervenant** : je voulais vous parler de la gratuité. Il est vrai que nous habitons un pays dans lequel il peut être compliqué de faire payer les choses. La « contrepartie », et notre malheur pour nous qui sommes amoureux de la montagne, est qu'il n'y a pas de politique de coercition. J'ai eu le plaisir de passer quelques jours en montagne à faire de l'archéologie où l'on voit passer des quantités de touristes avec des chiens dans les zones naturelles. Ce qui est intéressant, est que lorsque l'on demande aux gardes, l'on réalise qu'ils n'ont pas de pouvoirs de police, ils n'ont qu'un pouvoir de pédagogie, ils vont voir les gens pour sensibiliser. Par contre, les gens ne s'en vont pas, les gens ne veulent pas bouger, les gens ne payent pas. En fait il n'y a pas de pouvoir, il n'y a pas de coercition. Dans ces pays où l'on paye, là, vous pouvez être sûr que si vous marchez à côté des sentiers vous avez une amende, et en fait ce sont des choix de société.

**G. Ravanel** : dans les parcs nationaux et les réserves naturelles, normalement, les gardes du parc ont un pouvoir de police. Nous avions émis une demande. Je ne dis pas qu'ils l'appliquent tout le temps, notamment par rapport aux chiens. Ils font peut-être plus de la pédagogie que de la sanction, mais en tout cas ils ont un pouvoir de police. Nous avions demandé si nous pouvions, en tant que propriétaires, si nous pouvions avoir ce pouvoir de police. La réponse est absolument claire, et a été travaillée juridiquement au niveau de l'Etat. Les agents de la DDT se sont positionnés sur la question et viennent de nous répondre. Ils ne confieraient pas, à un gardien de refuge par exemple, un pouvoir de police de manière à faire appliquer une forme de « loi », en tout cas une forme de bon sens autour d'un refuge. La pouvoir de police ne se délègue pas, sans doute malheureusement.

**D. Bodinier** : merci beaucoup. Je vais passer de nouveau la parole à Adriano pour conclure sur une recherche d'équilibre entre populations, tourisme et vie au sens général dans la Vallée d'Aoste. Comment les choses se déroulent-elles vis-à-vis des nouvelles générations ? Reviennent-elles en vallée d'Aoste ? Comment est-il possible d'entrer dans une consortrie ? Comment se passe le vivre ensemble, avec les autres activités qui peuvent connaître des conflits d'usage ?

**A. Consol** : En Italie, je rappelle qu'une loi de novembre 2017 a porté considération aux propriétés collectives. Elle est en vigueur. Mais maintenant c'est à vous, consorterries françaises, de choisir. Voulez-vous mourir ou voulez-vous vivre ? Seuls les gens peuvent décider, notamment par leur rapport aux générations passées. Malheureusement, il y a des familles dans lesquelles les valeurs liées à l'identité économique, sociologique et politique n'ont pas été transmises.

En 1973, en Italie, une loi sur les consorterries existait, prévoyant la protection des consorterries par un modèle public ; une société, une entité, un organisme de droit public spécial et un modèle d'enregistrement, une reconnaissance très compliquée et peu pratique, qui passait même par une décision du commissaire national et d'un commissaire régional. Il y avait une procédure juridictionnelle et une procédure administrative. Ce fut un échec. Plus de quatre cents demandes

ont été formulées, et pas plus de trente ont été admises. Et tous les autres cas de propriétés collectives étaient là, ils ont survécu plus ou moins bien, et ont été oubliés de la politique.

La loi de la République italienne de 2017 a certes commencé à faire revivre les propriétés collectives mais elle a été heureusement prolongée en Vallée d'Aosta par une loi régionale sur les consorterries d'août 2022. Nous sommes aujourd'hui dans une période pendant laquelle les consorterries doivent s'enregistrer, commune par commune. La région autonome offre un petit soutien financier pour les frais engagés, modeste mais c'est mieux que rien. Il reste encore un an et demi et cette période d'enregistrement s'achèvera en 2025. Les doutes que nous émettons est qu'à la fin, si les consorterries ne sont pas enregistrées, la commune va prendre des biens et c'est malheureux. Cette hypothèse serait triste parce que les communautés précèdent les communes administratives depuis toujours.

Qui sont les ayants droit ? Il y a deux principes normalement, dans les statuts des consorterries. D'une part, il y a les consorterries *ut universi*, qui sont des consorterries existant depuis longtemps. Dans ce cas, les droits dépendent du lieu de résidence. Si tu as une maison sur le territoire de la consorterie, alors tu fais partie des ayants droit. En bas, il y a l'amont, il y a le village de l'autre côté et au-dessus, il y a normalement les alpages et les forêts. D'autre part, l'on a un modèle historique de consorterries basé sur les droits *ut singuli*, la succession.

Maintenant, les statuts doivent être revus pour les adapter à la nouvelle loi, et surtout parce que cela est nécessaire pour comprendre, au moins au niveau des enregistrements, qui sont les ayants droit, d'aujourd'hui et de demain. Nous nous sommes posés cette question avec l'association « Autonomie Biens Communs ». Avec plusieurs des présidents et des membres de consorterries. Ils viennent nous dire « Est-ce que vous pouvez nous faire un statut typique ? », et nous répondons « Écoutez, ce qu'on peut vous dire c'est : que doit-il être prévu dans votre statut ? Mais on ne peut pas écrire votre statut à votre place parce qu'on n'a pas le droit. Même si on est des avocats, et parce que c'est vos règles. Chacun de vous a sa propre loi ». Pour répondre à la question posée relative à la qualité d'ayant droit : il faut certainement d'une certaine façon ouvrir, mais pas trop, parce que d'un côté il y a les droits importants, pas seulement du point de vue environnemental mais aussi d'un point de vue culturel et politique. D'un autre côté, il faut sauvegarder l'avenir. Si quelqu'un vient, disposé à prendre de l'engagement, pas seulement des droits, mais de l'engagement, alors oui. Mais en ouvrant trop, des gens qui arrivent de Milan, de Rome... vont-ils s'investir ? La vallée d'Aoste connaît le même phénomène que Chamonix, il y a du monde partout. Alors, tu es capable de comprendre quel est l'enjeu. Il faut comprendre qui est disponible à venir et prendre des engagements de disponibilité comme ceux des paysans, voire modifier sa façon de vivre. Alors que tu vives à Paris ou que tu vives à Rome, les valeurs doivent être adaptées au lieu où tu te trouves. De cette façon, ce n'est pas enfermer, mais plutôt ouvrir mais avec attention, et surtout prévoir, ce qui est très important selon moi, de résider sur place pendant une certaine période minimale.

Donc ce n'est pas une situation dans laquelle j'arrive dans une consorterie mais je reste à Rome tous les jours et je viens juste en vacances comme ça je n'ai pas à faire les corvées, non. Alors si tu viens là, tu dois prendre des engagements. Ce point est fondamental parce que tu n'es pas assis sur un canapé. Si tu veux protéger la propriété collective, ce n'est pas un droit, c'est prendre tous ce que la nature va te donner. L'une des idées fondamentales de la propriété collective, est d'inverser le rapport entre l'Homme et le bien. Nous sommes souvent convaincus que l'Homme est plus important des biens. Or c'est le contraire, le bien va nous donner tout ce qui est nécessaire pour vivre et il faut le prendre et le transmettre à nos enfants. Possiblement le donner

en meilleur état qu'avant ou pas en plus mauvais état qu'avant, là est le rapport exact entre les biens et l'Homme. De cette façon, il faut ouvrir bien sûr, parce que c'est nécessaire.

La question de la qualité des ayants droit pose enfin des questions de droit constitutionnel. C'est un problème qui s'est posé dans certaines propriétés collectives qui se trouvent au dehors de la vallée d'Aoste où en effet, par tradition, le consort était un homme et pas la femme. Cela soulève deux problèmes ; la Cour constitutionnelle indique qu'on ne peut pas faire de différence entre hommes et femmes. Il faut donc assurer l'égalité d'entrée et de jouissance des droits entre femmes et hommes dans les propriétés collectives.

**D. Bodinier** : merci, c'est passionnant, beaucoup de questions restent sans réponse.

**G. Walters** : au sujet de la question du paiement ; doit-on payer pour voir les vaches ? Les parkings en Chartreuse doivent-il être gratuits ? En ville, le stationnement est payant, pourquoi ne pas payer à la campagne ? Il ne faut pas penser que payer est une atteinte à la liberté, cela permet aussi un type de reconnaissance. Je pense que nous devrions peut-être cela. En Italie, les gens ont essayé de chiffrer la valeur du travail qu'ils effectuent dans leur commun, dans le Veneto. Nous réfléchissons aussi à quantifier cela, il nous faut poursuivre un peu cette idée et réfléchir à une manière de faire reconnaître ce travail.

### Conclusion par le grand témoin

**D. Bodinier** : Stéphane Degeorges, directeur du CAUE de Haute-Savoie<sup>14</sup> va conclure cette journée, au regard des éléments qui ont été évoqués tout au long des échanges.

**S. Degeorges** : avec tout ce que j'ai entendu aujourd'hui, je suis en plein état de vertige. Je n'ai pas arrêté de faire des sauts entre le temps long, le temps court, l'espace restreint, le grand espace, donc ce qui a eu lieu ici est assez vertigineux.

Puisque vous avez eu l'amabilité de vous livrer, c'est à moi de me livrer aussi, parce que je pense que cet échange doit être honnête pour être respectable. Nous avons parlé d'honnêteté et de respectabilité, me semble-t-il. Je vais donc commencer par me présenter. Je suis directeur d'un organisme qui s'appelle le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. J'aime bien le dire en entier parce qu'avec les acronymes on finit par plus rien comprendre, une espèce de langue que personne ne parle. En le disant en entier, inévitablement cela semble pompeux... Ce n'est pas de ma faute, c'est la loi qui a fabriqué cet organisme départemental. Il a un statut assez hybride, comme le consortage ; cet organisme est associatif, donc relève du droit privé mais qui revêt un intérêt public, avec une gouvernance qui est composée d'environ un tiers des élus du territoire, d'un tiers de représentants de l'Etat et d'un tiers des gens élus à l'assemblée générale. Cela permet déjà de faire le lien avec la toute dernière intervention où quelque chose de mixte certainement doit se dessiner dans les avenirs des choses. Pour faire simple, notre métier est d'accompagner des collectivités sur des questions d'aménagement du territoire. Notre discipline centrale, est l'urbanisme. Non pas l'urbanisme au sens de « fabriquer la ville », mais « fabriquer le territoire habité ».

Quelque temps en arrière, on m'a demandé ce qu'est l'urbanisme et à quoi cela sert-il ? Lorsque l'on pose cette question à des spécialistes, ils donnent des réponses absolument pénibles, très techniques, et personne ne comprend rien. Ma version de la définition va être la suivante et fait

---

<sup>14</sup> Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

le lien, je pense, avec ce que nous nous sommes dit aujourd'hui. L'urbanisme consiste à faire vivre bien les gens quelque part. Je pense que si on doit s'attacher à un intérêt de la question urbaine, c'est cela : faire vivre bien les gens quelque part, et cela embrasse l'espace habité dense comme l'espace habité peu dense, comme l'espace entièrement rural. Faire vivre bien est le programme, les gens, un projet de société, quelque part, projet de lieu. Je pense que dans tout ce que j'ai entendu aujourd'hui, nous sommes bien dans ce rapport à une société ancrée dans un territoire qui a pour objectif principal d'organiser sa vie et sa subsistance.

Cela soulève un certain nombre de questions sur la suite et sur les choses que nous avons entendues, notamment cet après-midi, sur les avenir possibles. J'en suis désolé, je risque même d'être agaçant ou du moins de venir troubler un peu les certitudes. Ce n'est pas à des fins de provocation, mais je tiens à une question portant sur des avenir et des transmissions. Je me suis noté des éléments, mais pour me livrer aussi, il faut que je vous avoue que je viens de passer une semaine absolument géniale. Vous, je l'espère aussi. J'ai passé une semaine formidable parce que, cette semaine toutes les planètes s'alignent. Il y a exactement une semaine et deux jours, j'étais dans un congrès organisé par l'Etablissement Public Foncier à Evian, appelé « Les nouvelles utopies foncières ». Nous sommes dans le sujet, il est bien question du sol. À ce congrès au cours duquel nous nous sommes essentiellement attachés à rêver – puisque finalement il s'agissait d'une phase utopique – que l'ensemble du sol était une valeur commune. Nous n'avons pas déterminé comment, mais en tous cas nous sommes bien dans cette idée que si l'on veut enlever la valeur spéculative du sol, pourvu qu'il soit un élément d'intérêt commun. Je pars la semaine, comme ça, sur les nouvelles utopies foncières. Il s'avère que juste après arrive le weekend que je vais vous raconter. J'ai effectué une visite à vélo dans les vignes de Bourgogne. J'ai été assez fasciné de voir que lorsque l'on est dans un endroit où le sol a de la valeur, alors ce sol est bien tenu. Voilà l'une des raisons qui se pose aussi aujourd'hui : quelle est la valeur du sol, du non bâti ? Je ne vous parle pas de la valeur du sol bâti. Vous la connaissez ça par cœur ici, vous savez très bien le problème que ça pose, vous l'avez évoqué les uns les autres, on ne sait plus garder nos jeunes ici. Nous ne savons plus donner quelque chose à nos jeunes, parce nous sommes dans un système tellement spéculatif que nous avons perdu pied.

En Bourgogne, il s'avère qu'effectivement la grappe de raisin a une certaine valeur, surtout transformée. Mais l'on constate à quel point, dès lors qu'on réattribue de la valeur aux sols non bâtis, aux sols agricoles, forcément l'attention est canalisée, obligeant à le regarder avec un regard de « je vais prendre soin », ce qui se perçoit dans le paysage, cela fabrique le paysage. Je crois que de ce point de vue, ce qui se passe en alpage est évident, et constitue notre héritage commun. Pourtant, je ne suis pas agriculteur. Tout au mieux quand j'étais enfant, j'étais fasciné de pouvoir aller avec le troupeau de mes grands-parents regarder au sommet de la colline. Quand je voyais le Mont-Blanc, j'avais touché le Graal, j'avais vu le Mont-Blanc. Maintenant j'ai eu la chance de m'y promener plus régulièrement. Cela parce que j'éprouve une fascination pour ce territoire, c'est très vrai. Progressivement, mon parcours professionnel m'apprend, encore aujourd'hui, à découvrir que ce territoire a ce côté fascinant car représente le plus haut sommet d'Europe. Il est à la fois attractif dans le monde entier, et à la fois un territoire de vie absolument fabuleux. Je ne fais pas de la flagornerie à votre égard parce que c'est très vrai dans d'autres territoires. Mais ce territoire, est tellement contraint, tellement difficile, qu'il oblige à plus d'intelligence encore, j'en reviens à l'action de la nécessité.

Ce que j'entends est que vos organisations sont le fruit de la nécessité de travailler en commun. Ce qui a prévalu certainement à la naissance des Montagnes, est l'intentionnalité. Il y a une intention de vivre là, de s'organiser en commun pour bien structurer cette vie commune. Cette intention est tellement puissante qu'elle surmonte l'histoire et les variations politiques

territoriales absolument fabuleuses. Au milieu de tout cela, les consortages subsistent, égaux à « eux-mêmes ». La frontière a été déplacée, le pays, l'organisation sociale ont changé. Les consortages, traversent tout cela et existent encore. En termes d'ancrage et de continuité dans un temps long, il convient de reconnaître la puissance de cet outil, dont la question de la fragilité se pose aujourd'hui. Ceci est récent et vous l'avez bien évoqué ; notre territoire est coupable de son malheur, son malheur étant ici la richesse liée au tourisme.

Je mesure ce que je dis, nous sommes tous coupables. Moi, ancré dans ce territoire depuis longtemps, je suis moi-même, avec ma famille, coupable du tourisme dont l'on est « bien heureux » et sur lequel on a quand même effectivement « fait notre beurre ». A-t-on raison d'admettre que maintenant il faudrait expliquer aux touristes qu'ils aillent voir ailleurs parce qu'ils sont un peu trop nombreux ? Nous pouvons nous-même nous questionner sur ce point, mais en tout cas, l'on voit bien toute la partie spéculative que cela a apporté. Le tourisme a changé notre société ; notre société rurale de subsistance est devenue une société gestionnaire de biens et de valeurs. C'est peut-être là que se pose la question de l'ancrage et à nouveau de la transmission, je vous ai posé la question à midi. À vrai dire, je n'avais pas encore ce raisonnement là parce que j'avais besoin de comprendre comment se fait la transmission. Je le comprends bien, cette transmission est une transmission par héritage, une transmission familiale, avec toutes les questions que soulèvent les indivisions. Découpe-t-on les droits en parties que l'on veut ou est-ce que l'on garde des droits entiers, etc. Sauf que, si je continue ce système seul, se pose la question du désencrage de gens qui se retrouvent à être des consorts mais complètement éloignés de l'objet même du consortage. La question qui s'est posée tout à l'heure, est la relation qui pourrait rentrer aujourd'hui dans un consortage par adhésion de valeurs, donc par adhésion d'intentionnalité : « J'ai l'intention de vivre ce territoire et je dois y apporter ma contribution ». Ou est-ce simplement parce que je suis l'enfant et les petits enfants et les petits enfants de... que j'ai un droit ? Auquel cas doit se poser la question de quelle responsabilité pèse sur moi par l'héritage ? Parce que, ce qui est fabuleux dans le système qui est en place, est cette valeur que vous avez très bien su apporter qui est celle de gens responsables. Cette responsabilité, elle est absolument fabuleuse et indispensable. Cela renvoie à un point qui était assez intéressant ce matin ; ce qui fait force, est le collectif, le consortage lui-même. Dès lors que l'on veut lui donner une personnalité morale courante, l'objet est détaché du fond. L'on pourrait avoir tendance à déresponsabiliser les consorts eux-mêmes parce que d'un coup, c'est quelqu'un qui s'en occupe, la personne morale, ce n'est pas moi le consort. Le risque est certainement présent ici, mais peut se poser la question de l'avenir. À quoi le consortage va-t-il devoir répondre demain ?

Je reviens sur la question de la mixité qui vient d'être abordée, considérant qu'il y a un peu de transmission par héritage, un peu de transmission par valeurs, pour faire en sorte que le consortage reste toujours attaché à ce qui est un objet constructif pour le territoire, une contribution qui lui est essentielle. Pendant plusieurs siècles, la contribution essentielle, était de faire vivre bien ces gens quelque part avec une société agricole. Quels sont les nouveaux besoins impérieux ? Une des questions qui pourrait se poser et que je vous livre comme ça, je n'ai pas de jugement évidemment ; à quels besoins impérieux le consortage répond-il aujourd'hui ? À quel projet de société propre au territoire, propre aux gens qui animent des consortages le consortage veut-il répondre ? Est-ce uniquement destiné à faire vivre l'alpage, qui est vertueux évidemment, mais peut-être n'est-ce pas le seul axe. Les problématiques liées au changement climatique ont beaucoup été évoquées plus tôt ; le consortage de demain est-il une contribution accélérée et volontaire à l'étude scientifique du territoire ? Cela a-t-il été abordé ? Comment pourrait-on réintroduire des valeurs qui permettent que les consorts se sentent pleinement et totalement impliqués et donc responsabilisés dans la vie du consortage ? Parce que nous le

voyons bien, vous l'avez aussi abordé, dans chacun des consortages, chacune des Montagnes, j'ai entendu une moyenne de soixante à soixante-dix consorts concernés, qui ont des droits. Sur soixante-dix, je pense que s'il y en a cinq à dix qui font le boulot quotidien, cela est déjà beaucoup. Comment rattrape-t-on les soixante autres, surtout si le soixantième vit à Brest ou New York ? Comment depuis New-York, ais-je encore un intérêt à être attaché à ce territoire ? En disant cela, je vois quand même l'intérêt que le new-yorkais qui est concerné n'oubliera jamais, par ce droit, le fait qu'il a cet ancrage-là et qu'il a une responsabilité liée à cet endroit.

Ces droits le rattachent à la planète, au moment où l'on vit d'intelligence artificielle, il nous reste deux valeurs absolument infaillibles pour l'instant ; notre rapport physique à la topographie, la montagne monte et quand je l'aborde, je m'essouffle. Il s'agit là d'un rapport physique. Notre deuxième rapport est absolument indispensable et infaillible pour l'instant est le rapport social. C'est-à-dire que ce que nous faisons ici, aujourd'hui, je ne pourrais pas avoir la même confiance en vous si je l'avais fait en visio, vous pourriez être des clones. Là, non. Vous voyez bien que ce rapport du consortium nous ancre et peut-être nous ramène à quelque chose de très essentiel qui est notre humanité.

Dans ma semaine formidable, puisque je ne l'ai pas terminé, après être rentré de Bourgogne, où il n'est pas faux qu'ils ont une certaine qualité pour transformer le raisin en un produit de luxe mais de qualité, je me suis retrouvé à Paris pour une conférence d'un économiste et qui touche du doigt exactement ce qu'il se dit là et qui, à mon avis, est un bon levier de réflexion sur les avenir de ces structures. L'économiste en question s'appelle Eloi Laurent. Il est enseignant à Sciences Po, à Stanford, il donne des conférences internationales et surtout, il est plutôt pris très au sérieux dans son métier. Pourtant, il sort complètement du champ de l'économie spéculative telle qu'elle est connue, des grands gourous d'économie tel qu'on les connaît d'habitude. Son credo est très simple et sa démonstration est très claire. Ce qui distingue l'espèce humaine de toutes les autres espèces vivantes, est la capacité à organiser la coopération. La résilience face aux enjeux planétaires qui sont les nôtres aujourd'hui ne peut passer que par la coopération et la réorganisation de la coopération, qui diffère de la collaboration. La collaboration étant organisée autour d'un travail particulier, la coopération englobant de manière beaucoup plus large des dimensions économiques bien évidemment, mais aussi des dimensions sociales, des dimensions amoureuses. Je n'ai fait que reprendre ses termes, je vous invite à regarder son travail. Il vient d'écrire un ouvrage qui s'appelle « Coopérer et se faire confiance ». Cent pages permettent de comprendre un peu, et il me semble que le propos correspond bien avec l'objet que vous avez entre les mains en tant que consorts, que nous avons entre les mains dans ce travail autour de la Chaire et auquel je suis très heureux de m'associer.

Je terminerai là-dessus, mais cette fois, je refais le bouclage parce que finalement il est bon de savoir d'où l'on vient. Je suis devant vous aujourd'hui parce que Jean-François et moi nous sommes rencontrés dans un travail, au départ, de collaboration qui est devenu un vrai travail de coopération sur la question des coopératives d'habitants.

Qu'est-ce que cet objet ? Là encore, vous voyez qu'on est un peu mus par cette question-là. Cette question, aujourd'hui, je l'intègre dans le travail que l'on fait ailleurs, nous venons de terminer un projet. Notre projet associatif a d'abord pour vocation de se remettre en réflexion sur ce qu'est notre destination, vers quoi veut-on aller ? Quelle structure nous donnons-nous ? Ce que l'on a mis en avant aujourd'hui dans notre travail de projet associatif au CAUE, de manière centrale, est de contribuer au ménagement du territoire, nous sommes un outil d'aménagement. Nous faisons le choix de revenir sur cette question de l'aménagement et aujourd'hui, et nous voulons contribuer au ménagement. Récemment, on m'a quand même fait

comprendre que j'étais devenu un « Khmer vert », un dangereux écologiste. J'ai dit, certainement. Peut-être qu'il y a un enjeu. Pour autant, je ne crois pas être spécialement dangereux. J'ai des chaussures rouges et non vertes. Par contre, comprenons bien que ménager, ne veut pas dire tout arrêter. Ménager, signifie prendre soin. Je crois que là où la raison d'être essentielle des consortages telle que je la comprends aujourd'hui – parce que je découvre les consortages ici – est certainement là, dans la manière de ménager le territoire dans sa dimension globale. Vous êtes les acteurs évidents et essentiels de la « prise de soin » du territoire. Reste à voir comment tout cela se coordonne avec l'action publique qui, elle, s'ordonne de manière plus politique et comment finalement vous êtes une force d'inertie intéressante dans une action publique parfois un peu agitée, qui change tous les six ou sept ans selon les mandats, et qui change aussi au niveau de l'Europe.

Finalement, votre valeur de sol est une valeur de constance dans une agitation politique et cela représente certainement un des rôles intéressants sur lesquels l'on peut s'appuyer. Merci beaucoup pour cet accueil.

### Perspectives par l'AAVC et la Chaire Valcom

**D. Bodinier** : un grand merci ; Jean-François pour la Chaire puis Éric pour l'association vont dire un mot de conclusion.

**JF. Joye** : nous adressons nos plus vifs remerciements à aux participants de tous les horizons, aux consorts, à l'association des Sept Montagnes, à Éric et Guillaume qui ont œuvré avec nous, à mes collègues universitaires ou aux représentants d'associations. Tous les partenaires de la Chaire, les financeurs, la Fondation de France et la fondation de l'USMB.

J'ai trouvé bien sûr les débats très riches et j'ai vu beaucoup d'humanité dans tout ce qui a été raconté et cela me remplit d'espoir pour la suite. Nous discuterons ensemble des perspectives et des coopérations que nous envisagerons. Je rappelle que la Chaire VALCOM est une chaire de science participative, où les questions de recherches sont construites avec vous, avec les élus, avec les citoyens, avec les habitants du territoire.

**E. Thiolière** : merci à tous les participants, merci à toute l'équipe de la Chaire VALCOM d'avoir largement organisé cette journée. Une coopération est très certainement à suivre. En partant, si le cœur vous en dit, vous pouvez prendre un tout petit bout de tomme de Montroc avec un morceau de pain. Nous parlions ce matin de corvées, donc vous avez aussi le droit d'empiler les chaises ! Merci et à bientôt.

Retranscription réalisée par Sarah Ludwig et Ilanne Kaczmarek, Jean-François Joye  
Relectures : équipe Valcom et intervenants  
2025

Retrouvez aussi une vidéo de l'évènement : *Les propriétés collectives en montagne. L'exemple des sociétés de Consorts de Vallée de Chamonix-Mont-Blanc*, YouTube :  
<https://www.youtube.com/watch?v=iPHhqNC0AD0>

Réalisation O. Chavanon, conception, montage O. Chavanon, J.-F. Joye

[contact.valcom@univ-smb.fr](mailto:contact.valcom@univ-smb.fr)

## Résumé

### Introduction

Le 8 juin 2024, la salle communale d'Argentière a accueilli une rencontre territoriale organisée par l'Association des Alpages de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (AAVC) et la Chaire scientifique VALCOM (Valoriser les communs fonciers) de l'Université Savoie Mont Blanc. Cet événement a réuni des élus, des agents des services publics, des chercheurs et des acteurs locaux afin d'échanger sur la question des propriétés collectives, en particulier les consortages de la Vallée de Chamonix. L'objectif était de mieux comprendre ces espaces naturels, leurs modes de gestion et leur rôle face aux mutations territoriales actuelles et futures. Trois grandes thématiques ont été abordées.

### 1. La résurgence des propriétés collectives : quels atouts pour les territoires ?

#### Repenser et prendre soin du territoire

Les interventions ont mis en avant l'importance des propriétés collectives comme outil de gestion durable du territoire. Olivier Chavanon, sociologue, a souligné l'évolution de la société vers un individualisme croissant, rendant d'autant plus cruciale la redécouverte des communs fonciers pour rétablir une cohésion sociale et un sens du collectif.

Jean-François Joye, juriste, a rappelé que les propriétés collectives ont traversé les âges et restent des systèmes de gouvernance foncière adaptés aux territoires de montagne. Ces formes de propriété permettent une gestion concertée des ressources naturelles et jouent un rôle clé dans la préservation des paysages et des écosystèmes.

#### Le cadre juridique des propriétés collectives

Dans le droit français, les propriétés collectives existent sous diverses formes, notamment les sections de commune (article L. 2411-1 du Code général des collectivités territoriales) ou les biens communaux (article 542 du Code civil). Toutefois, leur reconnaissance demeure incomplète, surtout s'agissant de leurs fonctions d'intérêt collectif.

Les consortages se situent à la croisée du droit privé et du droit public. Contrairement aux sections de commune qui ont été classées par le législateur en 2013 dans la catégorie des personnes morales de droit public, les consortages relèvent d'une gestion privée collective sans reconnaissance légale explicite. De plus, les règles de droit coutumier qui encadrent ces structures en France mériteraient d'être mieux prises en compte pour éviter leur disparition progressive sous la pression de la réglementation moderne. Contrairement à l'Italie où les consortages bénéficient d'un cadre légal spécifique, en France, leur statut juridique reste donc ambigu, ce qui peut poser des difficultés en matière de gestion et de transmission des droits. Jean-François Joye a mis en avant le besoin d'une évolution législative permettant de mieux reconnaître ces formes de propriété. Aujourd'hui, les consortages doivent parfois créer des SCI ou des associations pour assurer une part de leur gestion, mais ces statuts ne correspondent pas à leur nature historique.

#### Les Objectifs de Développement Durable et la reconnaissance internationale

Olivier Hymas, chercheur à l'Université de Lausanne et collaborateur de l'IUCN, a expliqué que les communs fonciers s'inscrivent pleinement dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Cependant, leur reconnaissance reste un défi, notamment en raison d'une invisibilité institutionnelle et d'une difficulté à traduire ces réalités locales dans les politiques globales.

### 2. Les consortages de la vallée de Chamonix : une propriété collective incontournable

## **Histoire et origines**

L'historien du droit Bruno Berthier a présenté l'évolution historique des consortages, soulignant leur ancrage dans les pratiques pastorales et agropastorales ancestrales. Ces systèmes de gestion collective remontent au Moyen Âge et ont su s'adapter aux différents contextes sociaux et économiques.

## **Géographie et enjeux contemporains**

Julia Ambrosio, juriste et ingénierie d'étude, a illustré la place prépondérante des consortages dans la vallée, représentant près de 11 % de la surface totale du territoire. Ces propriétés jouent un rôle fondamental dans la préservation de la biodiversité et l'entretien des paysages.

## **Lien social et transmission intergénérationnelle**

Les consortages ne sont pas seulement des entités foncières, mais aussi des structures sociales. Ils favorisent la transmission des savoirs et savoir-faire et renforcent les liens intergénérationnels. Cependant, des défis existent quant au renouvellement des membres actifs et à la mobilisation des jeunes générations.

## **3. Perspectives : l'intégration des consortages aux politiques d'avenir**

### **Un rôle clé pour les politiques territoriales**

Les discussions ont mis en avant la nécessité d'inclure les consortages dans les politiques d'aménagement du territoire, notamment pour la préservation des ressources naturelles, la gestion des risques et l'adaptation au changement climatique. Eric Thiolière (AAVC) a rappelé que ces propriétés collectives sont essentielles à l'équilibre écologique et économique de la région.

### **Enjeux législatifs et reconnaissance juridique**

Guillaume Ravanel (AAVC) et Adriano Consol, avocat, ont abordé la question de la reconnaissance législative des consortages. Un plaidoyer a été formulé pour que le législateur français introduise un statut spécifique aux consortages, leur permettant de fonctionner comme des entités juridiques autonomes tout en respectant leurs traditions de gouvernance.

### **Conclusion et perspectives**

La rencontre a mis en lumière l'importance des consortages en tant que systèmes de gestion foncière collective, à la fois résilients et adaptatifs. Leur reconnaissance institutionnelle et leur intégration dans les politiques locales apparaissent comme des enjeux majeurs pour leur pérennité. Stéphan Degeorges, directeur du CAUE Haute-Savoie, a conclu en soulignant la nécessité de renforcer les coopérations entre acteurs locaux, scientifiques et politiques pour développer des stratégies de gestion territoriale durable, inspirées des savoir-faire anciens mais pleinement ancrées dans les défis contemporains.